



Maison des Français de l'Étranger

Mexique

Ministère des affaires étrangères Maison des Français de l'étranger
Téléphone: 01.43.17.60.79 Téléphone: 01.43.17.60.79
Courriel: mfe@mfe.org Courriel: mfe@mfe.org
Internet: <http://www.mfe.org>

Fichier généré le 29 sept. 2009

Sommaire

Mexique	1 / 55
<u>Présentation du pays</u>	3 / 55
<u>Histoire</u>	3 / 55
<u>Constitution et gouvernement</u>	4 / 55
<u>Langue</u>	5 / 55
<u>Religion</u>	6 / 55
<u>Géographie</u>	6 / 55
<u>Climat</u>	7 / 55
<u>Villes principales</u>	7 / 55
<u>Economie</u>	9 / 55
<u>Principaux indices</u>	11 / 55
<u>Vie pratique</u>	12 / 55
<u>Entrée et séjour</u>	12 / 55
<u>Stagiaires non-rémunérés auprès d'une société au Mexique pour un maximum de 180 jours</u>	13 / 55
<u>Retraités : visa (FM3) pour les français non-immigrants percevant une rente de l'étranger (retraités)</u>	13 / 55
<u>Personnes d'affaires, des techniciens et des chercheurs : visa (FM3)</u>	13 / 55
<u>Maintien du contact avec la France</u>	16 / 55
<u>Cadre de vie</u>	20 / 55
<u>Coût de la vie</u>	25 / 55
..... <u>Logement</u>	28 / 55
<u>Equipements domestiques</u>	28 / 55
<u>Alimentation</u>	29 / 55
<u>Habillement - linge de maison</u>	30 / 55
<u>Automobiles</u>	31 / 55
<u>Transport</u>	33 / 55
<u>Santé</u>	35 / 55
<u>Mexico</u>	35 / 55
<u>Emploi, stage</u>	37 / 55
<u>Marché du travail</u>	37 / 55
<u>Réglementation du travail</u>	38 / 55
<u>Outils pour la recherche d'emploi</u>	39 / 55
<u>Organismes sur place pour la recherche d'emploi</u>	40 / 55
<u>Formation professionnelle continue</u>	41 / 55
<u>Curriculum vitae</u>	41 / 55
<u>Lettre de motivation</u>	42 / 55
<u>Entretien d'embauche</u>	42 / 55
<u>Stage</u>	42 / 55
<u>Protection sociale</u>	44 / 55
<u>Régime local de sécurité sociale</u>	44 / 55
<u>Convention de sécurité sociale</u>	45 / 55
<u>Pour en savoir plus</u>	45 / 55
<u>Fiscalité</u>	46 / 55
<u>Convention fiscale</u>	46 / 55
<u>Fiscalité du pays</u>	49 / 55
<u>L'Impôt sur les devises (l'IDE)</u>	50 / 55
<u>Scolarisation</u>	53 / 55
<u>Scolarisation dans le système français</u>	53 / 55
<u>Enseignement supérieur</u>	53 / 55
<u>Pour en savoir plus</u>	54 / 55
<u>Librairies spécialisées</u>	54 / 55
<u>Bibliographie</u>	54 / 55

Mexique

- **Langue** : espagnol
- **Nombre d'habitants** : 106,6 M
- **Monnaie** : Peso Mexicain (MXN)
- **Décalage horaire** : + 7h en été et en hiver (par rapport à Paris)
- **PIB** : 1100 Milliard USD
- **Climat** : tropical humide sur les côtes, continental tempéré sur le plateau central et semi-tropical dans les zones intermédiaires

Au 31 décembre 2008, 15 378 Français étaient enregistrés.

La communauté française est l'une des plus importantes communautés étrangères au Mexique estimée à 19 000 personnes, et l'une des plus anciennes. Elle est constituée de deux groupes distincts : d'une part, les descendants des immigrants venus au siècle dernier, d'autre part, les nouveaux expatriés.

En 1821, année de l'indépendance du Mexique, les trois frères Arnaud, natifs de la vallée de l'Ubaye, arrivent dans le pays. Leur exemple sera suivi de la majorité des habitants de la région, qui tenteront leur chance dans le Nouveau Monde. Ce mouvement ne cessera qu'au milieu du 20ème siècle. De grands groupes industriels et commerciaux ont été créés par des familles françaises (les grands magasins Liverpool, Paris-Londres, Palacio de Hierro, les groupes industriels Rio Blanco, Orizaba).

Les Français nouvellement expatriés sont surtout des cadres travaillant dans le secteur tertiaire et industriel. Ils sont installés principalement à Mexico et ses environs immédiats ou à Guadalajara.

On compte près de 400 établissements français à capital français présents au Mexique dans tous les secteurs d'activité : industrie pharmaceutique et cosmétique, métallurgie, chimie et pétrochimie, fabrication du matériel électrique, télécommunications, aéronautique, agroalimentaire et secteur automobile.

Dernière mise à jour de cette rubrique : 19/02/2009



Présentation du pays

Histoire

2000-500 av. J.C. - Civilisation olmèque, première grande civilisation mexicaine.

250-950 après J.C. - Civilisation de Teotihuacan, la plus grande ville précolombienne (200 000 habitants à son apogée).

10ème siècle - Empire toltèque (capitale : Tula).

1325 - Unification du pays par les Aztèques qui fondent Mexico.

1519-1521 - Conquête espagnole du Mexique par Hernan Cortes. Fondation de Vera-Cruz.

30 août 1523 - Arrivée des missionnaires et début de l'évangélisation.

1535 - Antonio de Mendoza devient le premier vice-roi de la Nouvelle-Espagne.

1810 - Début du mouvement pour l'indépendance.

1821 - Proclamation de l'indépendance par le Traité de Cordoba.

4 octobre 1824 - Instauration de la République par le général Santa Anna.

1836 - Perte du Texas qui proclame son indépendance, non reconnue par le Mexique.

2 février 1848 - Traité de Guadalupe. Le Mexique cède aux Etats-Unis toute la moitié nord du pays (Texas, Nouveau-Mexique, Californie, Utah, Colorado, Arizona).

1857 - Benito Juarez au pouvoir. Elaboration d'une constitution libérale et laïque.

1858-1861 - Guerre de la Réforme entre les Libéraux et les Conservateurs qui endette le pays.

1862-1867 - Intervention des pays créanciers (France, Angleterre et Espagne) pour le recouvrement de la dette. Après une première défaite à Puebla (5 mai 1862), les troupes françaises conquièrent Mexico. Napoléon III offre la couronne d'empereur à Maximilien d'Autriche.

1867 - Retour au pouvoir de Benito Juarez.

1876-1911 - Dictature de Porfirio Diaz.

1910-1920 - Révolution mexicaine sous la conduite des chefs rebels Emiliano Zapata et Pancho Villa.

1929 - Création du Parti National Révolutionnaire (PNR) devenu par la suite Parti de la Révolution Mexicaine (PRM) puis Parti Révolutionnaire Institutionnel (PRI).

1938 - Nationalisation du secteur du pétrole et création de la PEMEX.

1940-1946 - Gouvernement de Manuel Camacho qui soutient les Alliés durant la Seconde Guerre mondiale.

1966-1968 - Manifestations estudiantines contre le gouvernement du Président Diaz Ordaz.

Septembre 1985 - Violent séisme à Mexico (8 000 morts).

14 décembre 1991 - Réforme de la propriété des sols « ejido ».

1er janvier 1994 - Début d'application de l'ALENA, accord de libre-échange entre le Mexique, les Etats-Unis et le Canada.

Janvier 1994 - Début de l'insurrection de l'Armée Zapatiste de Libération Nationale (EZLN) dans le Chiapas.

Août 1994 - Elections générales. Ernesto Zedillo, candidat de la formation au pouvoir, est élu président de la République.

Fin 1994 - Grave crise financière et monétaire.

Août 1996 - Approbation par le Congrès de la réforme électorale.

6 juillet 1997 - Elections législatives, le PRI perd la majorité absolue.

2 juillet 2000 - Elections présidentielles, victoire de M. Vicente Fox Quesada (Parti d'Action Nationale - PAN) contre M. Francisco Labastida (candidat du PRI) et qui met fin à 71 ans de règne du Parti révolutionnaire institutionnel.

Février 2001 - Le sous-commandant Marcos, leader de la guérilla du Chiapas entame une marche sur Mexico qu'il atteindra le 11 mars (les négociations avec le pouvoir étant interrompues depuis plus de quatre ans).

6 juillet 2003 - Elections législatives : le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI), dans l'opposition, remporte les élections avec 34% des voix contre 30,5% pour le Parti action nationale (PAN) du président Vicente Fox.

23 novembre 2005 - Dissolution de la branche politique de la guérilla zapatiste du Chiapas : le sous commandant Marcos, chef de l'EZLN (Armée zapatiste de libération nationale), annonce le remplacement du FZLN (Front zapatiste de libération nationale) par une organisation civile. Après quatre ans de silence, les rebelles zapatistes multiplient les interventions publiques en vue de la campagne présidentielle de 2006.

2 juillet 2006 - Election présidentielle : le candidat du PAN (Parti d'action nationale, conservateur), Felipe Calderon, remporte l'élection avec 35,98% des suffrages, selon les résultats officiels du Tribunal fédéral électoral, annoncés après un premier recomptage des voix. Son adversaire, le représentant du PRD (Parti de la révolution démocratique, centre-gauche), Andres Manuel Lopez Obrador, ancien maire de Mexico, obtient 35,31% des voix, mais dénonce une fraude électorale et demande un nouveau décompte des bulletins de vote. Après les journées de protestation des partisans du PRD dans les rues de Mexico, un nouveau décompte des urnes de 9% des bureaux de vote commence le 7 août. Le 5 septembre, Felipe Calderon est proclamé président du Mexique par le Tribunal fédéral qui entérine le résultat du 2 juillet. L'écart entre les deux candidats n'est que de 0,56% et M. Lopez Obrador conteste cette décision en engageant un "mouvement de résistance pacifique".

29 septembre 2006 - Aux Etats-Unis, autorisation par le Congrès de la construction d'un mur à la frontière du Mexique : cette disposition, votée par le Congrès dans le cadre de la loi de finances pour le Département de la sécurité intérieure, est promulguée le 3 octobre par le Président Bush. La barrière renforçant le dispositif existant qui pourrait atteindre 1 120 km, soit environ 1/3 de la frontière, fait partie des mesures destinées à lutter contre l'immigration clandestine. L'utilisation des crédits qu'elle nécessite fait encore débat. Elle est par ailleurs vivement critiquée par le Mexique, partenaire des Etats-Unis dans le cadre de l'ALENA, ainsi que par divers pays d'Amérique centrale.

Dernière mise à jour : 10/04/2009

Constitution et gouvernement

Le Mexique, appelé officiellement Etats-Unis du Mexique, est une république fédérale régie par la Constitution de 1917. Il représente une fédération de trente et un Etats, dirigés chacun par un gouverneur élu, et d'un district fédéral pour la ville de Mexico et ses environs.

C'est une république de type présidentiel où le multipartisme est assuré.

Pouvoir exécutif

Le président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de six ans non renouvelable. Il nomme et dirige le gouvernement.

Pouvoir législatif

Le parlement est bicaméral. Il comprend la Chambre des Députés de 500 membres élus pour 3 ans non renouvelables (300 au scrutin uninominal à un tour et 200 au scrutin proportionnel de liste) et le Sénat de 128 sièges (4 par Etat et 4 pour le District fédéral). Les Sénateurs sont élus pour une durée de trois ans, pour partie au suffrage universel direct et pour partie à la proportionnelle. Sénateurs et députés ne sont pas rééligibles. Le droit de vote est accordé à tous les citoyens à partir de dix-huit ans.

Partis politiques

Le pays compte principalement trois grands partis : le PAN (Partido Acción Nacional), le PRD (Partido de la Revolución Democrática) et le PRI (Partido Revolucionario Institucional), principal parti de gauche. Le PAN, de centre droit, a remporté la victoire présidentielle en juillet 2006 avec 35,98 % des voix contre le PRD (35,31 % des voix).

Pouvoir local

Dans chaque Etat, le pouvoir exécutif est détenu par un gouverneur élu au suffrage universel pour six ans. Le pouvoir législatif est exercé par la Chambre des députés élue pour trois ans. Le gouverneur du district fédéral est nommé par le président du Mexique.

Pouvoir judiciaire

Le plus haut tribunal du Mexique est la Cour suprême de justice (21 membres permanents nommés par le président). Les autres corps de justice du Mexique comprennent des Cours de circonscription et des Cours de district.

Dernière mise à jour : 10/04/2009

Langue

Le Mexique est le premier pays hispanophone du monde par la population. L'espagnol est la langue officielle. L'anglais et le français sont parlés par une minorité de la classe intellectuelle et politique à titre de seconde ou troisième langue.

Une cinquantaine de langues indiennes sont parlées par les différentes ethnies présentes au Mexique. Les plus répandues sont le nahuatl, le maya, le zapotèque, le mixtèque, l'otomi, le tzeltal.

Dernière mise à jour : 10/04/2009

Religion

90 % de la population est catholique. La confession protestante représente environ 5 % de la population mexicaine. La communauté protestante est essentiellement rassemblée à Mexico.

La Constitution garantit à tous la liberté de croyance et de culte. Les amendements constitutionnels de 1991 accordent un statut légal aux institutions religieuses et autorisent les écoles paroissiales.

Dernière mise à jour : 10/04/2009

Géographie

Décalage horaire (par rapport à Paris) :

- en été, 7 heures de plus.
- en hiver, 7 heures de plus.

Présentation générale

Pays montagneux d'une superficie de 1 972 547 km², le Mexique est limité au nord par les Etats-Unis (frontière de 3 200 km), au sud par le Guatemala (frontière de 962 km), à l'est par le Belize (frontière de 259 km). Il est bordé à l'ouest par l'océan Pacifique (3 867 km de côtes) et à l'est par le Golfe du Mexique (océan Atlantique) sur 2 736 km de côtes.

Le Mexique est un pays de hauts plateaux enserrés entre deux chaînes montagneuses (Sierra madre occidentale et orientale) qui s'abaissent vers d'étroites plaines côtières à l'est et à l'ouest. Ces deux chaînes de montagnes se rejoignent au sud-est du pays où elles forment la Sierra madre du sud. Au nord-ouest, la basse Californie est une longue et étroite péninsule qui s'étend sur 1 225 km et prolonge la Sierra Nevada américaine.

On dénombre trois zones d'altitude :

- le haut plateau central appelé Altiplano Central (2 000 à plus de 5 000 m d'altitude) dont les points les plus élevés sont de puissants sommets volcaniques. L'Orizaba (5 699 m) et le Popocatepetl (5 452 m) dominent de hauts bassins intérieurs dont celui de l'Anahuac ;
- les chaînes de collines (800 à 2 000 m) ou région intermédiaire surplombant le Pacifique ;
- les régions côtières de l'ouest et de l'est et la péninsule du Yucatan à l'extrémité sud-est du pays, bas plateau calcaire au delà de l'isthme de Tehuantepec, traditionnelle limite entre l'Amérique du Nord et l'Amérique Centrale.

Liaisons avec la France

9 000 kilomètres séparent le Mexique de la France.

Les compagnies Air France et Aeromexico sont les deux compagnies qui desservent le Mexique sans escale, à partir de Paris. D'autres lignes aériennes telles que United American Airlines, Lufthansa, Iberia, British Airways et Continental Airlines assurent plusieurs rotations par semaine, avec escale, entre le Mexique et l'Europe.

La durée du vol direct entre Paris et Mexico est de onze heures.

Les liaisons téléphoniques sont bonnes, les liaisons postales sont aléatoires et longues.

- ◆ Les horaires des vols peuvent être consultés sur Internet www.adp.fr

Population

La population de 106,6 millions d'habitants est composée de trois groupes principaux : les métis, d'origine mixte espagnole et amérindienne, les Mexicains d'origine européenne et les Indiens. Les métis sont de loin les plus nombreux,

les Indiens ne représentant que 10 à 15 % de la population.

Le Mexique connaît une importante émigration clandestine vers les Etats-Unis de même qu'une importante immigration des pays plus pauvres d'Amérique centrale.

Population (en millions) : 106,6

Densité (habitants au km²) : 55,7

Accroissement naturel de la population : 1,53

Indice de fécondité : 2,1

Espérance de vie (en années) : 75,6

Urbanisation (en %) : 74

(Estimations 2009)

Dernière mise à jour : 10/04/2009

Climat

Le Mexique est divisé en deux par le tropique du Cancer et sa partie sud se trouve dans la zone intertropicale. Le climat varie avec l'altitude.

Ainsi, trois climats correspondent à trois zones d'altitude :

Les régions côtières, de faible altitude, ont un climat tropical humide et sont très chaudes en été. La température moyenne annuelle est de 23°. On y note une pluviométrie importante et régulière avec une prédominance des pluies sur le littoral Atlantique ;

Le plateau central de climat continental, tempéré, d'altitude moyenne, chaud en été et dans la journée ; frais la nuit et parfois froid en hiver. La température annuelle oscille entre 10° et 20°. Les pluies sont abondantes en été, c'est-à-dire de mai à octobre ;

La région intermédiaire de climat semi-tropical, rude et désertique. Il y fait chaud toute l'année, mais on note d'importantes variations de température entre l'été et l'hiver. La température moyenne est de 20°. La pluviométrie y est particulièrement faible (moins de 250 mm par an).

A Mexico, il y a deux saisons nettement marquées :

- la saison sèche (novembre/avril) aux amplitudes thermiques fortes (de 5° à 25°);
- la saison des pluies (mai/octobre) plus chaude (26°-30° en milieu de journée, 10 à 15° le soir après les orages).

Le climat de la capitale se caractérise par sa modération. Il s'agit d'un climat d'altitude avec des températures fraîches le soir.

Dernière mise à jour : 05/05/2009

Villes principales

Mexico

Capitale et centre économique, politique et démographique des Etats-Unis mexicains, cette mégapole compte plus de 8 millions d'habitants. C'est l'une des zones urbaines les plus peuplées du monde (20 millions pour toute l'agglomération). Située sur le plateau de l'Anáhuac, à une altitude de 2 250 mètres, la capitale concentre 30 % de l'activité industrielle du pays (industries textile et agroalimentaire, produits pharmaceutiques, équipements électriques et électroniques, aciéries) et 55 % des services. Le gigantisme et l'importante concentration industrielle sont la cause de nombreux problèmes sociaux et urbains (surpopulation, misère, pollution).

Le cœur historique de la ville, centré sur la place de la Constitution (Zocalo), correspond à l'emplacement de l'ancienne capitale aztèque, Tenochtitlan. On y trouve les édifices les plus marquants de la période coloniale comme la cathédrale baroque, l'église du Sagrario et le Palais national (décoré de fresques peintes par Diego Rivera entre 1929 et 1945 retraçant l'histoire du Mexique). Mexico abrite de nombreux musées dont le musée d'Anthropologie et d'Archéologie, le

Musée d'Art Moderne et le musée national d'histoire pour n'en citer que quelques uns.

- www.mexicocity.gob.mx/
- www.ciudadmexico.com.mx/

Guadalajara

Agglomération de près de 4,1 millions d'habitants, située au centre-ouest du Mexique, à une altitude de 1 563 mètres. Guadalajara jouit d'un climat sec et tempéré et d'un cadre pittoresque qui en ont fait une villégiature agréable. La ville a conservé certains vestiges coloniaux (cathédrale, palais du gouverneur). C'est la capitale des Mariachis. Située dans une région agricole prospère, c'est aussi un pôle commercial important. Industries textiles, métallurgie, nouvelles technologies, maroquinerie, fabrication de meubles sont les principales activités industrielles.

- www.guadalajara.gob.mx/

Monterrey

Agglomération de 3,8 millions d'habitants située au nord-est du pays, capitale de l'Etat de Nuevo Leon. C'est le deuxième centre industriel du pays (sidérurgie, raffinage de pétrole, industries chimiques, nouvelles technologies). Le climat y est extrême, très chaud en été et froid en hiver.

- www.monterrey.gob.mx/

Puebla

Située sur le plateau central, au sud de Mexico, à une altitude de 2 162 mètres, la ville compte 1,5 million d'habitants. Puebla est un des premiers centres industriels du pays (textile, chimie, métallurgie, agroalimentaire), ainsi qu'un centre commercial et touristique actif.

Fondée en 1532, c'est l'une des plus vieilles villes coloniales du Mexique, qui a gardé de très beaux témoignages architecturaux de cette époque (nombreuses églises, cathédrale des 16ème et 17ème siècles). L'anniversaire de la victoire à Puebla des Mexicains sur un corps expéditionnaire français, le 5 mai 1862, est devenue une fête nationale.

Son climat est semblable à celui de Mexico.

- www.puebladezaragoza.gob.mx/joomla/

Autres villes

Ciudad Juarez : ville du nord du Mexique (1 million d'habitants), dans l'Etat de Chihuahua, sur la rive droite du Rio Grande, elle fait face à El Paso au Texas. Son économie repose sur les ateliers de montage qui travaillent en sous-traitance pour des firmes américaines.

Tijuana : ville du nord-ouest du Mexique, sur la côte pacifique, à la frontière avec les Etats-Unis (1,9 million d'habitants), c'est un centre industriel important (produits manufacturés, ateliers d'assemblage, automobile et électronique).

Acapulco (1,5 million d'habitants) : ville et port maritime situé au sud du Mexique, sur la côte pacifique, au fond d'un golfe. Son site naturel, ses plages et ses luxueux hôtels en ont fait une station touristique hivernale renommée.

Leon : ville industrielle (1 million d'habitants) située au centre du pays, connue pour sa production de chaussures et articles en cuir.

Dernière mise à jour : 05/05/2009

Economie

Présentation générale

L'économie mexicaine présente une situation paradoxale avec des caractéristiques d'un pays en développement (fortes inégalités sociales et régionales, 40 % de la population vivant avec moins de 2 USD par jour, importance de l'économie informelle, insuffisances dans les domaines de l'éducation ou de la santé...), mais dispose aussi d'un socle industriel et commercial à certains égards comparable à celui des grands pays industrialisés. Son économie est la deuxième d'Amérique latine après le Brésil.

13^{ème} économie mondiale en 2008, ses échanges sont supérieurs à ceux de la totalité des autres pays de la région. Le Mexique est membre de l'OCDE.

Ces dernières années, la mise en oeuvre de politiques macroéconomiques prudentes et une sage gestion de la dette ont contribué au blindage financier de l'économie et à la consolidation de la confiance des marchés. Bénéficiant d'un vaste marché intérieur, d'un système financier stable et d'un accès privilégié aux marchés nord-américain (les Etats-Unis drainent 80% des exportations mexicaines) et centre-américain, le Mexique se situe parmi les économies les plus ouvertes d'Amérique latine et a conclu 12 accords de libre-échange le liant à une quarantaine de pays importants et 24 accords pour la promotion et la protection réciproque des investissements.

Longtemps différées, les réformes constituent un enjeu capital pour relever le potentiel de croissance et restaurer la compétitivité mais aussi pour corriger les inégalités sociales et permettre à l'Etat de s'engager plus nettement pour faire face aux importants besoins en matière de dépenses sociales et d'infrastructures. Les réformes structurelles encouragées par le Président Calderon ont déjà touché les retraites dans la fonction publique, les finances publiques, le système électoral et le système judiciaire pénal.

Malgré des atouts indéniables, le Mexique doit remédier à certaines faiblesses structurelles, en particulier des infrastructures insuffisantes, de graves problèmes d'insécurité, certaines réglementations restrictives, une concurrence insuffisante dans certains secteurs et de fortes disparités en matière de développement et de stratégies de promotion au niveau local.

Agriculture

L'agriculture occupe 20 % de la population active et contribue pour 5 % au PNB du pays.

Avec un territoire de près de 2 millions de km², dont plus de 11 000 km de côtes (8 475 km pour la côte Pacifique et 3 117 km pour la côte Atlantique et Caraïbe), le Mexique occupe le 14^{ème} rang des Etats les plus grands du monde. Toutefois, en raison de la diversité de ses climats et de sa géographie, 80 % du pays est montagneux et 20 % reste désertique. La surface agricole utile est de plus de 100 millions d'hectares, dont à peine plus de 30 millions seulement sont effectivement cultivés. Le reste de la surface agricole utile non cultivée est réparti entre pâturages, forêts, jungles et zones désertiques.

Le poids global de l'agriculture est devenu marginal face à l'industrialisation du pays. Les cultures vivrières, dominées par le maïs, jouent un rôle primordial dans les régions sous-industrialisées du sud. Les autres produits de base sont le sorgho, le blé et le haricot rouge.

Les principales cultures d'exportation sont le café, la canne à sucre, le coton. Des cultures à haut rendement sont également destinées à l'exportation, telles le blé, les fruits et légumes.

L'élevage (bovins et porcins) et la pêche occupent également une place importante. L'aviculture se développe avec beaucoup de dynamisme.

Le désengagement progressif de l'Etat dans les activités agricoles et la signature de l'Alena ont accentué l'abîme entre cultures modernes et cultures traditionnelles. Faute d'accès au crédit, l'agriculture traditionnelle, peu compétitive, régresse au profit des cultures d'exportation.

Energies et Industries

Ce secteur occupe 24 % de la population active et contribue pour 26 % au PNB du pays.

Le Mexique dispose d'un potentiel minéralogique remarquable et se situe parmi les douze premiers producteurs mondiaux de minerais. Il se maintient à la première place dans la production d'argent (2 310 584 tonnes en 2007). Il est l'un des principaux producteurs d'or (39 356 tonnes en 2007), de plomb (99 088 tonnes), de cuivre (323 294 tonnes), de zinc (416 674 tonnes), de bismuth (1 170 tonnes), de fluorite, de graphite, de cadmium, de molybdène, de baryte, de sel, de manganèse, de gypse, de feldspath et de soufre.

Il dispose en outre d'importants gisements de pétrole (7ème producteur et 10ème exportateur mondial) et de gaz. Longtemps dépendant des revenus du pétrole, le pays a réussi à diversifier son industrie, grâce aux investissements étrangers.

On distingue plusieurs secteurs dominants : agroalimentaire, textile, sidérurgie, électronique et automobile. Le Mexique vend surtout des produits manufacturés grâce notamment à l'essor des "maquiladoras", entreprises de sous-traitance situées près de la frontière américaine qui utilisent une main d'œuvre mexicaine bon marché au service de firmes nord-américaines. Elles sont régies par un système fiscal qui les apparente aux zones franches. De simples sites d'assemblages, elles sont devenues de véritables unités de production, assurant ainsi la création de nombreux emplois.

Services

Les services occupent 56 % de la population active et contribuent pour 69 % au PNB du pays.

Le tourisme est une source de revenus importante pour l'économie du pays. Le Mexique, 7ème pays le plus visité au monde, a attiré 23 millions de touristes en 2008.

Le commerce extérieur mexicain s'est caractérisé de tous temps par une très forte prépondérance des Etats-Unis du fait de la proximité et de l'imbrication étroite des économies des deux pays.

La signature de l'Aléna en 1994 n'a fait que renforcer cette prédominance et le Mexique est devenu le premier importateur et le premier exportateur d'Amérique latine.

Les pays-clients du Mexique sont les Etats-Unis, l'Espagne, les Pays Bas, le Canada. La France apparaît au 15ème rang des pays investisseurs en 2008.

Les pays-fournisseurs du Mexique sont les Etats-Unis, la Chine, le Japon, la Corée du Sud, l'Allemagne. La France se situe en 12ème position.

Pour en savoir plus :

- www.diplomatie.gouv.fr/fr/ > Pays-zone géo > Mexique > Présentation > Situation économique
- www.dgtpe.fr/se/mexique/infopays.asp (site de la mission économique au Mexique)
- www.economia.gob.mx/ (secrétariat à l'économie mexicain - site en espagnol)

Dernière mise à jour : 06/05/2009

Principaux indices

P.I.B. (en milliards de \$) : 1 100

P.I.B. / habitant en \$ (à parité de pouvoir d'achat) : 10 350

Croissance annuelle (%) : 1,8

Taux d'Inflation (en %) : 6,53

Taux de chômage (en %) : 4,32

Importations françaises depuis le Mexique (en milliards de \$) : 0,5

Exportations de la France vers le Mexique (en milliards de \$) : 2,2

(Estimations 2008)

Dernière mise à jour : 05/05/2009

Vie pratique

Entrée et séjour

Passeport, visa, permis de travail

De manière générale, pour toute information relative aux conditions de séjour au Mexique, il est vivement conseillé de contacter la section consulaire de [l'Ambassade du Mexique en France](#).

En fonction du type de séjour (tourisme, études, salarié au sein d'entreprise établie au Mexique, voyage d'affaires, retraite...) un document de séjour différent est délivré par les autorités mexicaines. La demande de visa est à déposer personnellement par le requérant au consulat du Mexique en France.

Séjour de courte durée

Le passeport en cours de validité est obligatoire.

Aucun visa n'est exigé pour une durée de séjour de 180 jours par an maximum. Aucune activité, rémunérée ou bénévole, n'est autorisée avec ce type de visa.

A l'arrivée, sur présentation du passeport et du billet d'avion aller-retour, un formulaire appelé **F.M.T. (formulaire migratoire touristique)** sera délivré et devra être rempli et visé par les autorités migratoires. Ce document doit être conservé et remis à l'immigration à la sortie du territoire ou à la compagnie aérienne.

Les personnes souhaitant se rendre au Mexique, pour le compte d'O.N.G., observateur des droits de l'homme, doivent obtenir avant le départ un visa qui peut être sollicité auprès de la section consulaire de l'ambassade du Mexique à Paris ou directement par l'ONG auprès du service de l'immigration mexicain.

Séjour de longue durée

Pour un séjour de plus de 6 mois, **afin d'exercer une activité professionnelle, un visa est requis**. Des visas de travail sont délivrés pour les séjours temporaires (visas **FM3**) ou pour des séjours de longue durée ou d'installation définitive (visa **FM2**).

Lorsqu'une personne est en possession d'un contrat de travail, l'entreprise sur place pourra se charger de l'obtention du FM3 auprès de **l'Instituto Nacional de Migracion** :

Calle Homero N° 1832
Col. Los Morales Polanco
Delegacion Miguel Hidalgo
Mexico D.F. 11510
Tel. : 01 (55) 53 87 24 00- Internet : www.inami.gob.mx/

Démarches nécessaires pour l'obtention d'un visa :

Etudiant

L'intéressé doit se rendre impérativement à la Section Consulaire de l'Ambassade du Mexique pour déposer son dossier, lequel doit contenir les pièces suivantes:

- **Passeport** avec une validité d'au moins six mois + photocopie des pages du passeport contenant la photo, les données du titulaire, la validité et, le cas échéant, des visas en vigueur.
- Carte de séjour française avec une photocopie recto-verso, pour les étudiants non-français.
- **Attestation de l'université mexicaine** (originale), en indiquant l'acceptation de l'étudiant, la période, le niveau et les

études à suivre.

- **Attestation de l'université française** originale (dans le cas d'échange universitaire), en indiquant l'université mexicaine qui accueillera l'étudiant, la période, le niveau et les études à suivre.
- **Carte d'étudiant** en cours de validité avec une copie recto-verso.
- **Justificatif de situation financière** : Les candidats doivent présenter des justificatifs de leur situation financière leur permettant de faire leurs études au Mexique (par exemple: une bourse ou lettre de prise en charge par les parents, accompagnée d'une attestation de revenus des parents responsables de l'élève, avec une photocopie). Les revenus de l'étudiant doivent assurer un minimum de l'équivalent à \$300 US dollars par mois.
- **Photos**. Deux photos d'identité identiques et récentes.
- **Frais de visa**. Pour les passeports français le visa est gratuit.

Le retrait du visa se fera, pour les ressortissants français, dans un délai de deux jours ouvrables à la Section Consulaire.

Stagiaires non-rémunérés auprès d'une société au Mexique pour un maximum de 180 jours

Le dossier doit contenir les pièces suivantes:

- **Passeport** valide au moins six mois + photocopie des pages du passeport contenant la photo, les données du titulaire, la validité et, le cas échéant, les visas en vigueur.
- Carte de séjour française avec une photocopie recto-verso, pour les étudiants non-français.
- **Convention de Stage originale**, avec une photocopie. Si le stage est rémunéré, la société au Mexique doit effectuer une demande d'autorisation auprès de l'Institut National de Migration afin que ce dernier puisse transmettre ses instructions à la Section Consulaire de l'Ambassade du Mexique en France.
- **Attestation originale de la société au Mexique** se portant garante du stagiaire pendant son séjour au Mexique. La période et les activités à réaliser doivent également être indiquées.
- **Attestation originale de l'université française qui présente l'étudiant**, indiquant le nom et l'adresse de la société d'accueil, la période, l'objet du stage, et l'activité du stagiaire.
- **Justificatif de ressources financières**: Tout étudiant souhaitant effectuer un stage au Mexique doit justifier d'un revenu minimal de \$300 US dollars par mois (par exemple: lettre de prise en charge par les parents, accompagnée d'une attestation de revenus des parents avec une photocopie).
- **Photos**. Deux photos d'identité de face identiques et récentes.
- **Frais de visa**.

Retraités : visa (FM3) pour les français non-immigrants percevant une rente de l'étranger (retraités)

Le visa « Visitante Rentista » n'autorise aucune activité rémunérée au Mexique. Le dossier doit contenir les pièces suivantes:

- **Passeport** avec une validité d'au moins un an. Une photocopie des pages du passeport contenant la photo, les données du titulaire, la validité et, le cas échéant, des visas en vigueur.
- **Justificatif de revenus provenant de l'étranger** : Attestation bancaire s'engageant à faire des transferts mensuels au Mexique pour l'équivalent à \$1,500 dollars américains, majorés de \$600 dollars pour chaque personne à charge et les trois derniers relevés de compte.
- **Justificatif d'arrêt d'activité en France**. Original et photocopie recto-verso de la carte de retraité. Pour les congés sabbatiques, attestation ou justificatif de la société/institution qui l'accorde.
- **Photos**. Deux photos d'identité identiques et récentes.
- **Frais du visa**

Personnes d'affaires, des techniciens et des chercheurs : visa (FM3)

Le dossier doit contenir les pièces suivantes:

- **Passeport** avec une validité d'au moins un an + photocopie des pages du passeport contenant la photo, les données du titulaire, la validité et, le cas échéant, des visas en vigueur.
- **Lettre de mission de la société française** indiquant la période et les activités à réaliser, le nom et adresse de la société mexicaine et stipulant que les frais du séjour ainsi que le salaire sont payés par la société française. Une **attestation originale de la société mexicaine**, confirmant l'antérieur. Si la personne est rémunérée par la société au Mexique, celle-ci doit demander l'autorisation auprès de l'Instituto Nacional de Migración qui enverra ses instructions à la Section Consulaire de l'Ambassade du Mexique en France.
- **Photos**. Deux photos d'identité de face récentes.
- **Frais de visa**.

Pour en savoir plus :

Pour toute information sur les différents visas (affaires, stage, VIE, études, visiteurs), vous pouvez consulter le site de l'ambassade du Mexique en France (www.sre.gob.mx/francia/ > visas), ainsi que le site de l'Institut National Migratoire (www.inami.gob.mx/ > tramites migratorios > permanecer en Mexico)

Dernière mise à jour : 04/06/2009

Formalités douanières

Pour des raisons de prix, la préférence est généralement donnée au déménagement par bateau, sauf pour de faibles volumes (moins de 1 000 kg) où la voie aérienne est conseillée.

Selon le type de conteneur choisi, les tarifs sont, **par voie maritime**, de l'ordre de :

- conteneur exclusif de 20' (entre 15 et 30 m³) : entre 6 500 et 7 500
- conteneur exclusif de 40' (entre 35 et 60 m³) : entre 7 500 et 9 000
- conteneur partagé (entre 3 et 6 m³) : entre 2 000 et 3 000
- conteneur partagé (entre 6 et 12 m³) : entre 3 000 et 5 000

Par voie aérienne (en général pour des expéditions inférieures à 6 m³/ 1000 kg) :

- fourchette 100 kg - 300 kg : entre 1 500 et 3 000
- fourchette 300 kg - 500 kg : entre 3 000 et 4 000
- fourchette 500 kg - 1 000 kg : entre 4 000 et 5 000

Ces prix sont des tarifs porte à porte, tout compris, sauf assurance.

A noter que la franchise de douane ne peut être obtenue que sur justification du statut d'immigrant (permis de séjour "FM2" ou "FM3").

Compte tenu de la législation locale, il est vivement déconseillé d'apporter des ordinateurs dans le déménagement, ainsi que d'importer un véhicule neuf ou d'occasion. D'une manière générale, ne pas apporter d'appareils électriques, le courant étant de 110/120 volts et 60Hz.

- ◆ Pour en savoir plus : <http://www.mfe.org/default.aspx?SID=12333>
- ◆ Site de la douane mexicaine : www.aduanas.sat.gob.mx/aduana_mexico/2008/home.asp

Dernière mise à jour : 07/05/2009

Vaccination

A l'entrée du pays aucune vaccination n'est exigée en provenance de France ; vaccination contre la fièvre jaune en provenance d'une zone endémique.

Sont conseillées pour des raisons médicales :

- Adultes : mise à jour des vaccinations contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite; vaccination contre la typhoïde, l'hépatite A, l'hépatite B.
- Enfants : vaccinations recommandées en France par le Ministère de la Santé et en particulier : B.C.G. et hépatite B dès la naissance, rougeole dès l'âge de 9 mois.

On trouve tous les vaccins sur place.

- ◆ Pour en savoir plus : <http://www.mfe.org/default.aspx?SID=12386>
- ◆ Rubrique " Conseils aux voyageurs > santé " du site www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/pays_12191/mexique_12292/index.html

Dernière mise à jour : 06/05/2009

Animaux domestiques

Les formalités à accomplir avant le départ de France diffèrent selon que le pays de destination est situé hors ou au sein de l'Union européenne.

Pays de destination situé hors de l'Union européenne

Certains pays réglementent l'entrée des animaux sur leur territoire (permis d'importation, quarantaine, interdiction). Prévoyez un délai d'au moins dix jours pour effectuer toutes les formalités, voire de plusieurs mois pour les pays exigeant une quarantaine.

Pour connaître les conditions exactes, vous devrez prendre contact :

1. avec l'ambassade en France du pays de destination. Si, au cours de son transport de la France vers le pays de destination, l'animal doit transiter par un ou plusieurs pays, vous devrez également vous conformer à la réglementation du ou des pays de transit de l'animal. A noter que certains pays refusent le transit d'animaux.

Des informations générales sur la réglementation de nombreux pays sont également disponibles sur le site de l'Association internationale du transport aérien (AITA) : www.iatatravelcentre.com/ Rubrique " country information ".

2. le cas échéant, avec la ou les compagnies aériennes pour connaître les conditions de transport de l'animal (en soute ou en cabine, normes des cages, nourriture, etc.).

Pour connaître les normes internationales de transport des animaux et des cages, vous pouvez consulter le site de l'Association internationale du transport aérien (AITA) : www.iata.org/whatwedo/cargo/live_animals/index.htm

Si l'ambassade dispose d'une information particulière, celle-ci doit être communiquée à votre vétérinaire qui vous guidera pour la suite.

Dans le cas où l'ambassade ne disposerait pas d'informations sur la réglementation sanitaire de son pays, vous devrez respecter, par défaut, les conditions suivantes :

- l'animal doit être en règle vis-à-vis des exigences réglementaires françaises en matière de santé et de protection animale. Pour plus de renseignements sur la réglementation française, vous pouvez prendre contact avec votre vétérinaire ou la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV) de votre département.
- les documents suivants sont obligatoires pour l'animal et doivent être établis par un vétérinaire:
 - * identification par tatouage ou micropuce ;

- * attestation de vaccination contre la rage en cours de validité ;
- * certificat international de bonne santé, établi par le vétérinaire dans la semaine précédant le départ de France.
- Il est également conseillé de se munir du carnet de vaccination tenu à jour de l'animal.

Vous devrez ensuite prendre rendez-vous avec le service « santé animale » de la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV) de votre département pour la validation des documents établis par le vétérinaire traitant.

Légalisation des documents

Certains pays exigent que les documents validés par la DDSV soient ensuite légalisés ou munis de l'Apostille. Il convient donc de se renseigner sur ce point auprès de l'ambassade du pays de destination .

Pour connaître le régime de légalisation du pays de destination, vous pouvez également consulter le site du ministère des Affaires étrangères : www.diplomatie.gouv.fr Rubrique "les Français et l'étranger > Vos droits et démarches > Légalisation de documents > Régime de légalisation selon le pays".

L'apostille s'obtient auprès des cours d'appels. Vous pouvez trouver leurs coordonnées sur le site du ministère de la justice : www.justice.gouv.fr Rubrique Annuaires et contacts > Annuaires des juridictions.

La légalisation est effectuée par le bureau des légalisations du ministère des affaires étrangères. Pour toute information sur les légalisations, vous pouvez consulter le site du ministère des affaires étrangères : www.diplomatie.gouv.fr Rubrique "les Français et l'étranger > Vos droits et démarches > Légalisation de documents" ou contacter :

le bureau des légalisations

57 boulevard des Invalides - 75007 Paris
Téléphone : 01 53 69 38 28 / 01 53 69 38 29

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter le site du Ministère de l'agriculture : <http://agriculture.gouv.fr/> Rubrique " santé et protection des animaux > animaux de compagnie > transport > exportation de carnivores domestiques vers les pays tiers ".

Le site du Consulat de France à Mexico vous informe également sur l'importation d'animaux : www.consulfrance-mexico.org > expatriation au Mexique > informations pratiques > animaux : importation et transit

Dernière mise à jour : 06/05/2009

Maintien du contact avec la France

Ambassade et consulat de France

Pour consulter l'annuaire des ambassades et consulats de France à l'étranger , [cliquez ici](#)

Démarches administratives consulaires

Inscription au registre des Français établis hors de France

Dès votre arrivée dans le pays d'accueil, il est vivement recommandé d'accomplir certaines formalités auprès du consulat, notamment l'inscription au registre des Français établis hors de France. Même si cette démarche n'est pas obligatoire, elle est essentielle pour assurer efficacement votre protection consulaire en cas de difficulté ou de péril grave.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la thématique " [démarches administratives](#) " sur le site de la Maison des Français de l'Etranger.

Le droit de vote à l'étranger

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la thématique sur les " [élections](#) " sur le site de la Maison des Français de l'Etranger.

Français en difficulté

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la thématique " Français en difficulté " sur le site de la Maison des Français de l'Etranger.

Dernière mise à jour : 08/09/2008.

Autorités françaises dans le pays

Réseau français de coopération et d'action culturelle

Les coordonnées des centres culturels, des alliances françaises, des instituts français, des instituts de recherche et des services de coopération et d'action culturelle de votre pays de résidence sont répertoriées dans le carnet d'adresse du réseau français de coopération et d'action culturelle à l'adresse suivante : www.diplomatie.gouv.fr/ Rubrique "services et formulaires > annuaires, adresses > réseau de coopération et d'action culturelle".

Service économique

Vous pouvez trouver les coordonnées et le site Internet du Service économique de votre pays de résidence en consultant le site Internet suivant : www.dgtpe.fr/se/ .

Vos élus à l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour toute information sur l'Assemblée des Français de l'étranger et pour connaître les conseillers et les Sénateurs qui représentent les Français établis hors de France, vous pouvez consulter les sites Internet suivants :

- l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) : www.assemblee-afe.fr/ Rubrique "AFE > Annuaire" ;
- le Sénat au service des Français de l'étranger : www.expatries.senat.fr/

Associations dans le pays

Association démocratique des Français à l'étranger - Français du Monde (ADFE-FdM)

Président : François BOUCHER

Fresas 102 dept 601 - Colonia del Valle - 03100 Mexico DF

Courriel : adfemexique@yahoo.com - Internet : www.adfe.org/mexique/

Union des Français de l'étranger (UFE)

Président : Francis JAVELLY

Bradley n° 80 - Colonia Anzures - 11590 Mexico DF

Téléphone : 00 52 55 52 54 21 27 / 21 47 - Télécopie : 00 52 55 52 54 02 20

Courriel : contact@ufemexique.org - Internet : www.ufemexique.org/

Mexico Accueil

Présidente : Isabelle GHOZLAND

2nd étage du Consulat Général de France - Calle La Fontaine 32 Col. Polanco- 11560 Mexico DF

Téléphone : [52] 55 91 71 98 45

Courriel : webmaster@mexicoaccueil.com - Internet : www.mexicoaccueil.com/

Cette association est membre de la fédération internationale des accueils français et francophones à l'étranger (FIAFE) et édite notamment le guide " Mexico Accueil " qui comporte de nombreux renseignements pratiques à l'intention des expatriés français.

Pour en savoir plus

- Vous pouvez consulter l'article " Associations de Français à l'étranger " sur le site de la Maison des Français de

l'étranger ;

- Le Consulat général de France à Mexico met en ligne sur son site Internet une liste des associations françaises présentes au Mexique : www.consulfrance-mexico.org/ Rubrique " expatriation au Mexique > la communauté française au Mexique > les associations de Français au Mexique ".

Dernière mise à jour : 18/05/2009

Télévision - Radio

Au Mexique, il existe 9 chaînes non câblées, plus de 40 chaînes câblées, plus de 60 chaînes par satellite dont des chaînes espagnoles, allemandes et TV5.

RFI en espagnol et RFI de Radio France sont bien reçus.

Dernière mise à jour : 18/05/2009

Presse française

Les journaux, livres et revues en langue française sont disponibles, à un coût cependant assez élevé. Il est possible de se procurer des livres français auprès des établissements suivants :

Librería Rosario Castellano (FCE)

Tamaulipas 222, esq. Benjamín Hill

Colonia Condesa, México DF

Tel : 52 76 71 10 / 52 76 71 39 - Internet : www.fondodeculturaeconomica.com/BellaEpoca/BellaEpoca.asp

Librería Gandhi

Av. Juárez No. 4

Colonia: Centro

06050 México, D.F.

Miguel Ángel de Quevedo No. 121

Colonia: Chimalistac

01050 México, D.F.

Av. Paseo de las Palmas No. 840

Colonia Lomas de Chapultepec

11000 México, D.F.

Internet : www.gandhi.com.mx/

La Bouquinerie:

Plaza del Carmen n°5

San Ángel

México, D.F.

Tel: (52) 56 16 60 66

Sócrates 156 1er piso

Alianza Francesa de Polanco

Colonia: Polanco

11510 México, D.F.

Tel: (52) 53 95 25 64

Casa de Francia:

Calle Havre No. 15
Colonia: Juárez
06600 México, D.F.
Tel: (52) 55 11 31 51 - Courriel : info@francia.org.mx

IFAL (Instituto Francés de América Latina)

Biblioteca Paul Rivet
Río Nazas 43.
Col. Cuauhtémoc.
06500. México DF
Tel : (52) 55 66 07 77 al 80

Le petit journal, journal en ligne des Français à l'étranger, dispose d'une édition à Mexico, dans laquelle vous retrouverez chaque jour l'actualité française et mexicaine, un agenda culturel ou encore une section "petites annonces".

Par le biais d'internet, il vous sera par ailleurs possible de consulter en ligne les grands quotidiens français.

Dernière mise à jour : 18/05/2009

Poste

Les délais sont assez longs et la fiabilité incertaine.

Les bureaux de poste (oficinas de correos) ouvrent en général du lundi au vendredi de 9h-17h, et le samedi matin.

Dernière mise à jour : 18/05/2009

Téléphone - Internet

Téléphone

Les liaisons téléphoniques et télégraphiques sont bonnes. L'indicatif du pays est le 52, suivi de celui de la ville (celui de Mexico est le 55) + 8 chiffres de votre correspondant pour Guadalajara, Monterrey et Mexico. Pour les autres villes, l'indicatif est composé de 3 chiffres + 7 chiffres de votre correspondant. D'un Etat du Mexique à l'autre, composer le 01. Renseignements téléphoniques : 040.

On trouve partout des cabines téléphoniques qui fonctionnent avec des cartes à 30, 50 ou 100 pesos, vendues dans les kiosques à journaux

Pour téléphoner du Mexique vers la France il convient de composer le 00 33 suivi du numéro de votre correspondant, sans le 0 au début.

Internet

L'usage de l'Internet est de plus en plus répandu et dans tout le pays. Il est possible de s'abonner à différents serveurs, soit par le réseau téléphonique (Telmex), soit par le câble (Cablevision). De nombreux cybercafés fonctionnent, non seulement dans la capitale mais aussi en province (tarifs généralement modérés).

◆ Voir aussi : <http://www.tv5.org/TV5Site/voyageurs/accueil.php>

Cadre de vie

Conditions générales de sécurité

Vous trouverez des informations, régulièrement actualisées, sur les conditions de sécurité au Mexique sur le site " conseils aux voyageurs " du ministère des Affaires étrangères et européennes : www.diplomatie.gouv.fr/ Rubrique " conseils aux voyageurs ".

Dernière mise à jour : 19/05/2009

Loisirs

Activités socioculturelles en français

De nombreuses activités culturelles sont proposées au sein de l'Institut français d'Amérique latine et des Alliances françaises (une dans chacune des grandes villes et cinq à Mexico) : cinéma, théâtre, expositions, conférences, spectacles de variétés. L'IFAL dispose en outre de la plus grande bibliothèque en langue française d'Amérique latine.

Institut Français d'Amérique Latine (IFAL)

Río Nazas 43
Col. Cuauhtémoc
06500. Mexico D.F.
Tel. : 55-66-07-77

Quelques représentations de théâtre français, concerts ou ballets ont lieu dans le cadre de festivals ou de tournées régionales. Une dizaine de films français sont diffusés chaque semaine sur l'ensemble des chaînes de télévision, presque toujours en version originale sous-titrée.

Pour en savoir plus : Site de l'Ambassade de France au Mexique : www.ambafrance-mx.org > Culture et coopération > IFAL / Casa de Francia

Les Alliances Françaises au Mexique

Alliance française de Polanco

Socrates N°156
Col. Los Morales Polanco
11510 Mexico D.F.
Tel : 01 (55) 10 84 41 90 / 92
Fax : 01 (55) 53 95 47 04
Courriel : repcion@alianzafrancesa.org.mx - Internet : www.alianzafrancesa.org.mx/

Alliance française de Guadalajara

Lopez Cotilla n°1199
Col. Americana
44160 Guadalajara, Jalisco
Tél. : (52) 38 25 55 95
Fax : (52) 38 25 59 34
Courriel : guadalajara@alianzafrancesa.org.mx
Internet : www.guadalajara.af.org.mx/

Alliance française de Guanajuato

Galarza y Terremoto - n°1 Alto
Col. Centro

36000 Guanajuato
Tél./Fax : (52) 47 32 13 26
Courriel : cursos_afgto@yahoo.com.mx

Alliance française de Merida

Calle 56 n°117 Por 24
Col. Mexico
97125 Merida, Yucatan
Tél. : (52) 99 99 27 24 03
Fax : (52) 99 99 26 99 90
Courriel : infomerida@alianzafrancesa.org.mx
Internet : <http://www.merida.af.org.mx/>

Alliance française de Monterrey

Morones Prieto n°502
Col. Del Valle - San Pedro Garza Garcia CP
66200 Nuevo Leon
Tél. : (52) 81 83 35 08 10 et 78 15 96
Fax : (52) 81 83 35 38 42
Courriel : direccion@alianzafrancesamty.com
Internet : www.alianzafrancesamty.com/public/

Alliance française de Oaxaca

Avenida Morelos n°306
Col. Centro
68000 Oaxaca, Oax.
Tél./Fax : (52) 95 16 24 54 / 39 34
Courriel : oaxaca@alianzafrancesa.org.mx
Internet : www.alianzafrancesa.org.mx/

Alliance française de Puebla

2 Sur n°4920
Col. San Balthazar Campeche
72550 Puebla, Pue.
Tél. : (52) 22 22 40 41 37
Fax : (52) 22 22 43 63 25
Courriel : infopuebla@alianzafrancesa.org.mx
Internet : www.puebla.af.org.mx/

Alliance française de Queretaro

Calle Manuel Tolsa 22
Col. Centro CP.
76000 Santiago de Queretaro
Tél. : (52) 44 22 12 78 87
Courriel : queretaro@alianzafrancesa.org.mx
Internet : www.queretaro.af.org.mx/

Alliance française de Saltillo

Eje 2 n°875 Centro Metropolitano
Col. Parque Las Maravillas
CP. 25030 Saltillo, Coahuila
Tél./Fax : 01 (844) 4 30 18 86
Courriel : saltillo@alianzafrancesa.org.mx

Alliance française de San Luis Potosi

Scop n°535
Col. Jardín

78270 , San Luis Potosi, S.L.P.
Tél./Fax : (52) 44 48 11 34 45
Courriel : slp@alianzafrancesa.org.mx
Internet : www.alianzafrancesa.org.mx/

Alliance française de Toluca

Aquiles Serdan n°111
Col. Centro
50000 Toluca, Edo. de México
Tél. : (52) 72 22 15 89 30
Fax : (52) 72 22 15 05 92
Courriel : tolucaacademica@alianzafrancesa.org.mx
Internet : www.toluca.af.org.mx/

Alliance française de Torreon

Avenida Matamoros n°170 Oriente
Zona Rosa
27000 Torreon, Coahuila
Tél. : (52) 87 17 12 66 21
Fax : (52) 87 17 16 99 75
Courriel : torreon@alianzafrancesa.org.mx
Internet : www.torreon.af.org.mx/

Alliance française de Zacatecas

Fernando Villalpando n°404
Col. Centro
98000 Zacatecas, Zac.
Tél./Fax : (52) 49 24 03 48
Courriel : zacatecas@alianzafrancesa.org.mx

Pour en savoir plus sur le réseau des Alliances françaises au Mexique : www.alianzafrancesa.org.mx/ > lista de las alianzas

Activités socioculturelles locales

La radio

On peut capter les informations en espagnol sur RFI (96.1 FM). Radio UNAM propose aussi une programmation du lundi au vendredi de 7h30 à 8h et de 15h à 15h30. Il existe par ailleurs des émissions en français : *Top France* sur 100.1 FM du lundi au vendredi à 10h et le samedi de 11h à 13h, *Saperlipopette* sur 90.9 FM le lundi à 20h.

La télévision

A Mexico, il est possible de recevoir plus de 40 chaînes de télévision par le câble et plus de 60 chaînes par satellite dont de nombreuses chaînes étrangères, en particulier TV5. La qualité des programmes est très variable selon les chaînes.

La vidéo

La vidéo est très répandue mais il n'est pas conseillé d'apporter son magnéto-scope car la norme technique est différente (système d'enregistrement NTSC, courant 110 V, fréquence 60Hz).

Le cinéma

Il existe plus de 500 salles de cinéma à Mexico, modernes et confortables. Il y a peu de films français dans les salles commerciales. Il s'agit le plus souvent de films provenant d'Amérique du nord.

Le théâtre

Une cinquantaine de pièces de théâtre, du répertoire classique et contemporain, sont proposées chaque année à Mexico. Les auteurs mexicains et latino-américains sont les plus joués.

Les concerts

Des concerts ont lieu régulièrement et présentent des œuvres de qualité dans les locaux de l'Université et au Palais des beaux-arts de Mexico.

Quelques ballets sont donnés mais les troupes nationales présentent surtout des spectacles folkloriques (ballet folklorique national).

Les expositions

De nombreuses expositions se tiennent dans les musées et galeries d'art de Mexico dont les plus représentatifs sont le Palais des beaux-arts, le Musée d'art moderne, le Musée Tamayo et le Musée national d'anthropologie.

Pour en savoir plus : www.museosdemexico.org/

Dernière mise en ligne : 27/05/2009

Tourisme

Le Mexique bénéficie d'un riche patrimoine historique et de nombreuses merveilles naturelles. Vestiges des cultures préhispaniques, ses sites archéologiques sont parmi les plus impressionnants au monde, en particulier ceux situés autour de Mexico, dans les Etats de Veracruz, Puebla, Oaxaca, Chiapas et dans la péninsule du Yucatan.

Les grandes villes du pays sont remarquables par leurs monuments et leur architecture, témoignages de l'importance prépondérante de la civilisation espagnole. Ces témoignages de l'art colonial (églises, édifices publics) sont très marqués à la fois dans la région située au nord-ouest de la capitale (Guanajuato, Guadalajara, Morelia) mais aussi dans la région méridionale (Taxco, Puebla et Oaxaca).

Quelques stations climatiques aux environs de Mexico, entre 1 000 et 1 800 mètres, ainsi que les plages célèbres d'Acapulco à 400 km de Mexico, peuvent être fréquentées toute l'année.

Pour tout renseignement, s'adresser à :

Office du Tourisme du Mexique (Consejo de Promocion Turistica de Mexico SA)

4, rue Notre-Dame-des-Victoires

75002 Paris

Tél. : 00 800 11 11 22 66

Fax : 01 42 86 05 80

Courriel : contacteurope@visitmexico.com

Internet : www.visitmexico.com/wb/Visitmexico/Visi_Home

Centre culturel du Mexique (Instituto de México)

119, rue Vieille du Temple

75003 Paris

Tél. : 01 44 61 84 44

Fax : 01 44 61 84 45

Courriel : idemex@wanadoo.fr

Internet : mexiqueculture.org/

Ce centre est destiné à promouvoir l'expression artistique mexicaine. Il propose des expositions, des conférences, etc.

Secrétariat au tourisme de la ville de Mexico : www.mexicocity.gob.mx/

Dernière mise à jour : 19/05/2009

Fêtes légales

- 1er janvier
- 5 février : Jour de la Constitution
- 21 mars : Naissance de Benito Juarez
- Jeudi et Vendredi Saints
- 1er mai : Fête du travail
- 5 mai : Commémoration de la bataille de Puebla
- 16 septembre : Fête de l'indépendance
- 2 novembre : Jour des morts
- 20 novembre : Fête de la Révolution
- 12 décembre : Fête de la vierge de Guadalupe
- 25 décembre

♦ Voir aussi : <http://www.tv5.org/TV5Site/voyageurs/accueil.php>

Dernière mise à jour : 19/05/2009

Sports

De très nombreux sports (à l'exception du ski) peuvent être pratiqués, notamment le golf, l'équitation, le tennis, dans des clubs privés aux droits d'entrée élevés. On peut citer le "Club France", très fréquenté par la communauté française, qui propose de nombreuses activités sportives (tennis, piscine olympique, fronton de pelote basque).

La pratique du sport peut cependant s'avérer pénible à Mexico, en raison de l'altitude et de la pollution.

De fréquentes rencontres sportives ont lieu dans toutes les disciplines. Les sports américains en particulier (football, base-ball) sont très présents au Mexique. Ces événements sont souvent télévisés.

Un permis est nécessaire pour pratiquer la chasse. Il s'obtient auprès de la SEMARNAT (les conditions sont différentes selon les Etats et les catégories de gibier).

La pêche est libre sur toutes les côtes et notamment la pêche sous-marine au Yucatan et en Basse Californie.

Risques liés aux baignades en mer

Les plages sont souvent dangereuses au Mexique et très rarement surveillées par des maîtres-nageurs ou des sauveteurs. Hormis les côtes du Quintana Roo sur la mer des Caraïbes, la mer peut être dangereuse. Eviter les plages désertes ou non surveillées, à cause de la présence de courants et de lames de fond. Plus précisément, à Cancun, les plages très

dangereuses se situent entre l'hôtel Hilton et le Club Med' - playa (plage) Delfin - ainsi qu'au lieu dit "Mirador". Il est fortement déconseillé (même aux nageurs expérimentés) de s'y baigner : pourcentage élevé de noyades en raison de courants sous-marins non visibles à l'œil nu. Sur l'océan Pacifique, les vagues peuvent aisément déstabiliser les nageurs, même les plus émérites et il est fortement déconseillé de faire de la plongée en solitaire (de nombreux décès par noyades sont signalés chaque année).

Navigation de plaisance

Les eaux mexicaines étant réputées pour être un lieu de passage privilégié pour le trafic de drogue entre l'Amérique du sud et les Etats-Unis, les plaisanciers qui souhaitent naviguer au large de ces côtes doivent rester vigilants et ne prendre à bord que des personnes connues. Il est également recommandé d'éviter de transporter pour des tiers des paquets ou des valises.

Dernière mise à jour : 19/05/2009

Coût de la vie

Monnaie et change

L'unité monétaire est le peso mexicain. Son sigle est \$ mxn, à ne pas confondre avec le dollar américain.

Au 1er juin 2009, le peso mexicain vaut 0,0544898 euros, c'est-à-dire qu'un euro équivaut à 18,34 pesos*.

La monnaie de facturation la plus couramment utilisée est le dollar américain pour les transactions internationales, sinon le peso.

Le paiement en liquide ou par carte bancaire est le plus utilisé. Les chèques sont parfois acceptés pour le règlement de services, mais pratiquement jamais dans les commerces. Les cartes bancaires sont acceptées dans la plupart des commerces mais l'usage en est déconseillé, de nombreuses fraudes ayant été constatées.

Il est recommandé d'être très vigilant lors de retraits d'argent dans les distributeurs automatiques. Utiliser de préférence ceux qui se trouvent à l'intérieur des supermarchés, centres commerciaux, drugstores, etc.

Les banques françaises présentes au Mexique (BNP-Paribas, Crédit Agricole, Crédit Lyonnais, Société Générale) disposent de bureaux de représentations ne gérant pas les comptes de particuliers.

Les principales banques mexicaines sont Banamex et Bancomer. Elles sont ouvertes en semaine généralement entre 9h00 et 16h00 et le samedi matin.

Il existe de nombreux bureaux de change en dehors des banques.

* Convertisseur de devises : www.xe.com/ucc/fr/

Dernière mise à jour : 29/05/2009

Budget

Le candidat à l'expatriation devra se garder de chercher à apprécier sa situation en convertissant tous les chiffres en euros, ou en tentant de déterminer le pouvoir d'achat en France du montant obtenu. Cette appréciation doit se faire avant tout sur le montant des dépenses dans le pays d'expatriation, qu'elles soient exprimées en monnaie locale ou en euros.

Des erreurs d'arrondis peuvent survenir.

Budget moyen :

- pour un célibataire : 3 500
- pour un couple : 5 000
- pour un couple avec 2 enfants : 6 000 à 8 000

Source : consulat de France au Mexique

Dernière mise à jour : 29/05/2009

Evolution des prix

Evolution de l'indice des prix au cours des cinq dernières années :

- 2003 : 3,98 %
- 2004 : 5 %
- 2005 : 3,9 %
- 2006 : 3,7 %
- 2007 : 3,8 %

Dernière mise à jour : 02/06/2009

Logement

Où se loger ?

On trouve assez facilement à se loger à Mexico, soit en appartements, soit en maisons individuelles dans les quartiers résidentiels à l'ouest de la ville (Lomas, Polanco, Tecamachalco) qui sont peu éloignés du lycée français, ou au sud (San Angel, Coyoacan, Del Valle, Florida plus près de l'annexe du Lycée français de Coyoacan), en s'adressant à des **agences immobilières** ou en consultant les **annonces des principaux quotidiens** (El Universal, El Excelsior) ou des **revues de petites annonces** (SegundaMano). Un délai de recherche d'un à deux mois est nécessaire. Il est possible de trouver des appartements meublés. Les studios sont très peu courants.

Il est recommandé :

- d'opter pour un quartier sûr et bien desservi en moyens de transports ;
- de prendre un appartement avec parking si vous avez une voiture ;
- de choisir un immeuble avec gardien et code d'entrée (coût d'un gardien 24h/24 : entre 2 000 et 3 000 pesos/mois) ;
- d'équiper, si cela n'est pas le cas, la porte de l'appartement d'un judas et d'une chaîne ou d'un verrou de sécurité ;
- si vous louez une maison de vérifier qu'elle offre toutes les garanties de sécurité.

Il est fréquent qu'il y ait des gardiens armés dans les quartiers d'habitation où logent les expatriés ainsi que dans les rues des quartiers résidentiels. Les "cerradas" ou quartiers fermés offrent une garantie supplémentaire.

Coûts des charges :

- eau : de 150 à 500 pesos/mois
- gaz : de 200 à 2 000 pesos
- électricité : de 300 à 3 000 pesos

Le fonctionnement de ces services est correct. Toutefois, il faut vérifier avant de louer un logement si ces services sont en bon état.

Vous pouvez opter pour plusieurs types d'hébergement temporaire :

- **Bed & Breakfast** www.bedandbreakfast.com/mexico.html ;

- Autre formule d'hébergement bon marché et sympathique, la **casa de huéspedes** est une forme d'hébergement chez l'habitant, qui vous coûtera de \$130 à \$270 pour une chambre double (renseignements auprès de l'office du Tourisme) ou les **posadas** (pensions ou petites auberges)

- **Auberges de jeunesse** :

- www.fuaj.fr/ > les auberges dans le monde
- www.hihostels.com/dba/country-MX.es.htm

- **Hôtels** :

- www.turista.com.mx/hoteles-mexico+distrito+federal-20.html
- www.hotelesenmexico.com.mx/
- www.mexicocity.gob.mx/index.php > hébergement

Mexico

Prix moyen d'une chambre d'hôtel (chambre double)	pesos	Euros
Grand tourisme	1 970	110
Moyen tourisme	370 à 800	20 à 45

Données 2009

Il est à noter que peu d'hôtels acceptent les animaux domestiques.

- **Sites internet** :

- www.metrocubicos.com/
- www.avisosdeocasion.com/mex//menucasa.asp
- www.aviso-oportuno.com.mx/inmuebles/
- mexicocity.en.craigslist.com.mx/apa/

Pour en savoir plus :

Informations sur les quartiers : site du ministère du tourisme de Mexico www.mexicocity.gob.mx/ > tourisme dans délégations

Dernière mise à jour : 20/05/2009

Conditions de location

Les loyers sont fréquemment libellés en dollars. La caution représente un à deux mois de loyer. La durée du bail est en général d'un an, non révocable et le contrat est renégocié tous les ans. Un fiador (garant) est généralement exigé pour tout demandeur d'appartements ou de villas en location.

En cas de location par une agence, une commission représentant un mois de loyer est demandée (bien se faire préciser si cette commission est à la charge du propriétaire ou du locataire).

Exemples de coût de logement à Mexico City (loyers mensuels)

localisation	prix du m2	studio	3 pièces	5 pièces	villa
quartiers proches de l'ambassade (ouest du centre ville)	15 à 20 /m2	800	1500	2500	3000

Données 2008 - source : consulat de France au Mexique

Dernière mise à jour : 27/05/2009

Equipements domestiques

Disponibilité en électroménager

Les cuisines sont équipées la plupart du temps uniquement d'une cuisinière à gaz. L'équipement ménager, au standard USA, est disponible sur place.

Exemples de prix de quelques articles ménagers

Mexico

	Pesos	euros
Cuisinière gaz	de 2 274 à 5 619	de 128 à 318
Lave linge	de 3 412 à 7 359	de 193 à 416
Lave vaisselle	de 5 510 à 9 129	de 312 à 516

Données 2009 -Source : www.buscaper.com.mx/

Dernière mise à jour : 20/05/2009

Electricité

Le courant électrique est monophasé (110 volts 60 Hertz). Il est parfois possible de demander, pour les maisons particulières, l'installation du courant en 220 volts. Les prises de courant sont à deux broches de type USA. Par conséquent, les appareils français de 220 V ne fonctionnent pas, un transmetteur est nécessaire.

Dernière mise à jour : 20/05/2009

Chauffage / climatisation

On utilise rarement la climatisation à Mexico. La plupart des logements ne sont pas chauffés et un chauffage d'appoint est nécessaire à certains moments de la journée pendant deux à trois mois par an.

Dernière mise à jour : 20/05/2009

Equipement vidéo

Exemples de prix de quelques articles ménagers

Mexico

	Pesos	euros
Appareil photo	de 1 949 à 3 699	de 110 à 209
Téléviseur (écran plat 32 pouces)	de 7 728 à 9 299	de 437 à 526

Données 2009

Dernière mise à jour : 20/05/2009

Mobilier, vaisselle

Le climat très sec peut être préjudiciable à un mobilier fragile. On peut trouver sur place des meubles de qualité, à des prix variables. Vaisselle et linge de maison sont disponibles dans les grands magasins.

Dernière mise à jour : 20/05/2009

Alimentation

Conditions d'approvisionnement

On trouve de nombreux produits importés, notamment français, dans les supermarchés et hypermarchés, mais ils sont assez coûteux.

Dernière mise à jour : 05/06/2009

Coût de l'alimentation

Prix moyen d'un repas dans un restaurant

Le prix moyen d'un repas dans un restaurant de qualité supérieure varie de 250 à 400 pesos et dans un restaurant de qualité moyenne de 100 à 250 pesos. Il est d'usage de laisser un pourboire d'environ 10 à 15 %.

Exemples de prix de quelques biens de consommation

Mexico

Légumes

	Pesos	euros
Tomates (le kg)	17,90	0,95
Carottes (le kg)	9,50	0,50
Salade (pièce)	7,90	0,42
Pommes de terre (le kg)	25,30	1,34

Fruits

	Pesos	euros
Pommes (le kg)	21,50	1,14
Poires (le kg)	40,00	2,13
Oranges (le kg)	8,90	0,47
Bananes (le kg)	15,50	0,82

Viandes

	Pesos	euros
Boeuf filet (le kg)	120,00	6,40
Porc (le kg)	50,00	2,66
Volaille (le kg)	30,00	1,60

Poissons

	Pesos	euros
Saumon frais (le kg)	140,00	7,46
Sole (le kg)	240,00	12,81

Thon (le kg)	200,00	10,68
Crevettes (le kg)	100,00	5,34

Produits laitiers

	Pesos	euros
Lait (litre)	11,60	0,61
Beurre (la livre)	30,00	1,60
Oeufs (les 18)	31,50	1,68
Fromages locaux (500 g)	65,00	3,47
Fromage français		
(Brie 300 g)	61,00	3,26
(Caprice des Dieux)	124,00	6,62

Boissons

	Pesos	euros
Eau minérale (le litre)	6,90	0,36
Soda (le litre)	11,40	0,60
Bière (les six)	46,00	2,45
Vins locaux (la bouteille)	entre 56,00 et 200,00	2,99 à 10,68
Vins français (la bouteille)	150,00	8,01

Conserves

	Pesos	euros
Petits pois (250 g)	8,50	0,45

Epicerie

	Pesos	euros
Café (le kg)	120,00	6,41
Café (500g)	60,00	3,20
Thé (sachets)	30,00	1,60
Sucre en morceaux (le kg)	20,00	1,06
Huile (le litre)	30,00	1,60

Produits pour bébé

	Pesos	euros
Petit pot (le pot)	8,50	0,45
Couches-culottes (les 56)	135,00	7,21

Données juin 2009 - Source Superama- Convertisseur xe.com

Dernière mise à jour : 05/06/2009

Habillement - linge de maison

Le climat ne justifie pas l'acquisition de vêtements particuliers. Prévoir des vêtements d'été et de demi-saison. En hiver, un assez fort refroidissement se fait sentir en fin de journée et début de matinée.

On trouve sur place des vêtements d'importation, ainsi que des vêtements fabriqués localement, ces derniers étant de qualité variable. L'habillement courant, de qualité inférieure au standard européen, est 10 à 20 % moins cher qu'en France.

A qualité comparable, les prix sont semblables ou plutôt supérieurs à ceux de France.

Seules les personnes de grande taille peuvent avoir des difficultés pour se vêtir ou se chausser.

Dernière mise à jour : 27/05/2009

Automobiles

Importation

Les touristes peuvent importer un véhicule au Mexique pour une durée maximale de 180 jours. Le véhicule importé devra être réexporté à l'issue du séjour.

Pour les résidents, l'importation de véhicules personnels et/ou de moto est interdite au Mexique. L'achat d'un véhicule sur place est possible.

Pour en savoir plus : Site des douanes mexicaines (en espagnol) : www.aduanas.sat.gob.mx/ > vehiculos > automoviles

Dernière mise à jour : 02/06/2009

Permis de conduire

Le permis local est nécessaire pour les résidents : il convient de s'adresser à la "delegacion" (mairie d'arrondissement) la plus proche de votre domicile, au service "transito, expedicion de licencias", en présentant notamment son titre de résidence (FM2 ou FM3) ainsi qu'un justificatif de domicile. Ce permis sera valable 3 ans et il vous en coûtera environ 30

- ◆ Pour en savoir plus : <http://www.mfe.org/default.aspx?SID=12359>
- ◆ Secrétariat d'état aux transports : www.edomex.gob.mx/transporte > requisitos para obtener tu licencia
- ◆ Portail du gouvernement de l'Etat de Mexico : www.edomexico.gob.mx > tramites y servicios > catalogo de tramites > expedicion de licencias o permisos para conducir vehiculos de servicio particular

Dernière mise à jour : 02/06/2009

Code de la route

La conduite s'effectue à droite, la priorité également, mais le code de la route n'est pratiquement pas observé. Il est recommandé de conduire avec une très grande prudence, notamment à Mexico..

La vitesse est réglementée à 60 km/h en ville, 80 km/h sur route et 110 km/h sur autoroute. Un règlement de circulation à Mexico a durci en 2007 les obligations (ex.port de la ceinture) et les sanctions (ex. abus d'alcool).

A Mexico, il est impératif de respecter les jours d'alternance de circulation fixés en fonction de la plaque minéralogique, afin de lutter contre la pollution. Les véhicules immatriculés à l'étranger ne peuvent pas circuler dans le District Fédéral le vendredi.

Un contrôle anti-pollution semestriel existe pour les véhicules de plus de 2 ans.

En toutes circonstances, conduire prudemment, respecter le code de la route et les signalisations. Eviter les voyages de nuit. Les déplacements collectifs en autocars de première et de deuxième classes sont en général confortables et fiables. Toutefois, les voyages de nuit sont déconseillés.

Dernière mise à jour : 03/06/2009

Assurances et taxes

Les assurances émises à l'étranger ne sont pas valables. Il est impératif de contracter une assurance mexicaine.

Il existe comme en France plusieurs formules d'assurance : les primes annuelles d'assurances tous risques, avec franchise, vont de 500 à 3 300 USD.

Il faut compter environ 500 annuels pour une assurance tous risques pour une Renault Clio et 800 annuels pour une Renault Scenic.

Dernière mise à jour : 02/06/2009

Achat

Les marques françaises Renault et Peugeot sont représentées, ainsi que les principales marques étrangères (européennes, américaines et asiatiques) : Chrysler, Mercedes, BMW, Ford, General Motor, Volkswagen, Nissan et Honda. Il convient d'éviter les véhicules non commercialisés sur place.

Exemples de coûts (prix TTC) :

- Peugeot 206 (3 portes essence) : à partir de 8 220
- Peugeot 207 (3 portes essence) : à partir de 14 000
- Clio Authentique (3 portes essence) : à partir de 7 000
- Scenic Authentique : à partir de 14 000

Il est généralement déconseillé d'acheter un véhicule d'occasion, ces derniers étant souvent mal entretenus.

Dernière mise à jour : 02/06/2009

Location

Il est possible, à condition d'être âgé d'au moins 21 ans, de louer des véhicules auprès de sociétés spécialisées (Avis, Budget, Hertz), en présentant un permis de conduire national ou international valide, une pièce d'identité et une carte de crédit. Il est prudent de vérifier que la police d'assurances est "tous risques" et qu'elle est en cours de validité. Il faut compter 60 euros environ par jour pour la location d'une berline.

Dernière mise à jour : 03/06/2009

Carburant

Mexico

	Pesos	euros
Super (le Litre)	9,25	0,48
Ordinaire (le Litre)	7,41	0,39
Diesel (le Litre)	6,63	0,33

Données 09/2008

Les pompes à essence sont nombreuses à Mexico, plus éparées en province, ce qui justifie la possession d'un jerrican d'essence et d'eau pour les longs trajets sur les routes secondaires.

Dernière mise à jour : 02/06/2009

Transport

En cas d'accident

En cas d'accident, les conducteurs peuvent être mis à la disposition de la justice jusqu'à conclusion de l'enquête. En cas d'insolvabilité, ils peuvent être placés en garde à vue et le véhicule peut être saisi. Quand il y a des blessés graves, le juge peut écrouer les automobilistes jusqu'à ce que les responsabilités respectives soient déterminées.

Après un accident, ne jamais prendre la fuite. Garder son calme, rester courtois et, en accord avec les protagonistes, appeler une patrouille de police ainsi que les assureurs des deux parties pour l'établissement du constat. Si l'accident est sérieux, ne déplacer les véhicules que sur ordre de la police.

Dernière mise à jour : 03/06/2009

Etat du réseau routier

Il faut faire attention à la présence épisodique de déformations ou de nids-de-poule. Les routes, asphaltées et bien entretenues, desservent la majeure partie du pays. Les routes ou autoroutes à péage présentent les meilleures garanties de sécurité. Il est conseillé de recourir à un véhicule tout-terrain nécessaire pour toute excursion en montagne ou dans les régions désertiques du nord. Il existe de bons services d'autocars de 1ère classe sur les principaux trajets mais ils sont peu utilisés par les étrangers.

Dernière mise à jour : 03/06/2009

Modes de transport préconisés localement

Réseau ferroviaire

Le réseau est obsolète et désorganisé (non-respect des horaires, confort spartiate excepté en première classe). Le train qui dessert la ligne Chihuahua - Pacifico est une attraction touristique. Il vaut mieux l'emprunter avec peu d'argent sur soi.

Transport aérien

Il existe plus de 50 aéroports dans l'ensemble du pays. Les agglomérations de moindre importance sont desservies par des compagnies régionales. Il n'est pas certain que la maintenance de leurs appareils soit scrupuleusement respectée.

- www.aeropuertomexico.com/

Transports urbains

En ville, les transports en commun (métro, autobus) sont pratiques et économiques (prix du ticket de metro : 2 pesos), mais très encombrés. Les expatriés utilisent de préférence le taxi ou le véhicule personnel.

Le métro est très étendu (175 stations) et fonctionne de 5h à minuit. Il vaut mieux éviter de le prendre la nuit et aux heures de pointe (7h-9h et 15h-16h); il est recommandé de faire très attention à ses effets personnels.

Si vous prenez l'autobus ou le pesero, il vous faut de la monnaie. Le pesero est un minibus vert et blanc, sorte de taxi collectif, très pratique pour se déplacer sur les grandes artères, économique (2,50 pesos pour un trajet de moins de 5 km) mais souvent bondé et peu confortable.

Le taxi est un moyen de transport très usité et relativement bon marché. Les taxis possèdent tous un compteur (pensez à le vérifier systématiquement). Il est recommandé d'emprunter les "taxis sitios" (radio taxi), plus sûrs que les taxis "verts".

Pour en savoir plus :

- Site du secrétariat au tourisme de la ville de Mexico www.mexicocity.gob.mx/ > transports
- Site du metro de Mexico www.metro.df.gob.mx/ > la red (sont indiqués les tarifs, horaires, plan)

Dernière mise à jour : 03/06/2009

Etat sanitaire

Aucune vaccination n'est obligatoire pour le Mexique. Avant le départ, il est préférable d'être vacciné contre le tétanos, la poliomyélite, la diphtérie, la fièvre typhoïde et l'hépatite A et B.

Il existe certains risques liés à l'altitude et à la pollution atmosphérique. Une période d'adaptation est souvent nécessaire. Les difficultés respiratoires peuvent empirer, en hiver notamment. La gêne provoquée par la pollution et l'altitude dépend de l'état de santé personnel. Les personnes atteintes de maladies cardiaques ou respiratoires sont invitées à consulter leur médecin avant de séjourner dans la capitale ou dans tout autre site touristique en haute altitude.

Les maladies gastro-intestinales ne sont pas rares chez les touristes peu habitués aux traditions culinaires locales et peu précautionneux. Il est déconseillé de consommer des agrumes ou des fruits de mer dans des échoppes qui ne présentent pas toutes les garanties d'hygiène. Ne pas boire d'eau du robinet et préférer les eaux minérales en bouteilles, sans glaçon, et éviter de manger des glaces et des sorbets. Emporter avec soi des médicaments anti-diarrhéiques.

Le paludisme peut être contracté dans certaines zones rurales des Etats suivants: Campeche, Chiapas, Guerrero, Michoacan, Nayarit, Quintana Roo, Sinaloa et Tabasco. Il est préférable de consulter un médecin avant de séjourner dans l'isthme de Tehuantepec ou dans la péninsule du Yucatan.

Le ministère de la santé a annoncé une alerte épidémiologique dans les Etats du centre et du sud du pays, Oaxaca, Quintana Roo, Tabasco, Michoacan, en raison de la présence de cas de dengue. On distingue la dengue classique et la dengue hémorragique, qui peut être mortelle. Les autorités sanitaires précisent toutefois que la maladie ne peut atteindre la capitale du pays puisque le moustique ne survit pas à plus de 1200 m d'altitude.

Il n'existe ni vaccin, ni thérapeutique antivirale. Elle doit être soignée par l'utilisation exclusive de paracétamol, l'utilisation d'aspirine est à proscrire. Pour s'en protéger, seules les mesures de bon sens s'imposent : utilisation de produits anti-moustiques, protection par des moustiquaires, port de vêtements longs.

Source : [Conseils aux voyageurs](#) / Ministère des affaires étrangères

Soins sur place

Les hôpitaux et les cliniques privés offrent des **soins de qualité** dans la plupart des régions du Mexique mais sont généralement **très onéreux** et les soins doivent souvent être payés d'avance. Pour les personnes suivant un traitement médicamenteux spécifique, vérifier avant le départ que les médicaments sont disponibles au Mexique ou bien en emporter un stock suffisant accompagné de l'ordonnance médicale correspondante.

Les tarifs des soins sont plus élevés qu'en France tout comme les médicaments. Compter de 400 à 500 pesos pour la consultation d'un médecin généraliste et de 600 à 1000 pesos pour un spécialiste.

Avant le départ, consulter le médecin traitant. Il est indispensable de contracter une assurance rapatriement sanitaire. Une journée d'hospitalisation au Mexique coûte en moyenne 1000 euros, un rapatriement vers la France coûte environ 10 000 euros. Il faut être conscient que les hôpitaux au Mexique refusent d'accepter des patients sans garantie financière. Il est fréquent qu'ils exigent des patients qu'ils signent un "voucher" de carte de crédit "ouvert" même si le patient est par ailleurs titulaire d'une assurance ou d'une protection mutualiste. Vérifier avec soin que l'assurance s'engage à couvrir, notamment l'hémophilie, et en garder une copie sur soi avec, à portée de main, les numéros de téléphone à appeler en cas d'urgence.

Numéros utiles

Hospital ABC, sur 136 Esquina Observatorio, Colonia Tacubaya. 52.30.80.00.

Hospital Espanol, Ejercito Nacional 613, Col. Polanco. 52.55.96.00.

Clinica Londres. Durango 50. Colonia Roma. 52.29.84.00.

Hospital Metropolitano, Tlacotalpan 51, Colonia Roma. 52.65.19.00.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le site du Comité d'Informations Médicales (CIMED) > [fiche Mexique](#), qui vous renseignera sur l'état sanitaire de ce pays, ou le site de [l'institut Pasteur de Paris](#).

Le site du [Consulat de France à Mexico](#) > expatriation au Mexique > informations pratiques > santé-assistance fournit notamment la liste de médecins.

Dernière mise à jour : 04/06/2009

Emploi, stage

Marché du travail

Contexte

En général, l'employeur doit apporter la preuve qu'il n'existe pas de travailleurs mexicains ayant des qualifications équivalentes. Les spécialistes qualifiés disposant d'une expérience professionnelle et parlant couramment espagnol auront donc davantage de chance de prétendre à un poste.

Sur le plan géographique, les emplois se trouvent essentiellement dans le District Fédéral (Mexico et ses environs), à Monterrey et à Guadalajara.

Dernière mise à jour : 10/06/2009

Secteurs à fort et faible potentiel

Les profils recherchés concernent souvent des postes techniques (techniciens dans l'industrie, technicien en maintenance automobile, ingénieur qualité, responsable de maintenance raffinerie, technicien maintenance export, ingénieur superviseur en électronique, responsable essai et montage d'usine...), des postes de commerciaux, souvent dans le commerce international, des postes dans l'enseignement du français, la restauration, le secteur de la mode et des produits de luxe.

Certains secteurs ne sont pas accessibles aux ressortissants étrangers (déterminés par la loi sur l'investissement étranger), tels que le pétrole et autres hydrocarbures, l'électricité, la production d'énergie nucléaire, les minéraux radioactifs et les services télégraphiques.

Dernière mise à jour : 10/06/2009

Barèmes de rémunération

Le salaire se compose au moins du salaire minimum auxquels peuvent s'ajouter certains compléments.

La rémunération du salarié est composée du salaire journalier (au moins égal au salaire minimum défini par la Commission nationale des Salaires Minimum ou par les dispositions de la convention collective applicable), des gratifications, primes, commissions, prestations en espèce ou avantages réservés au salarié en échange de son travail. Selon la Loi (art. 88 LFT), le versement du salaire, en liquide ou par chèque, peut se faire suivant deux modalités : les salariés effectuant des tâches « matérielles » sont payés de manière hebdomadaire ; les autres tous les quinze jours. Dans la pratique, on observe une tendance à la mensualisation de la rémunération du personnel d'encadrement.

Le montant du salaire minimum journalier est fixé chaque année pour trois zones géographiques. Ce salaire, qui peut être général ou catégoriel, ne s'applique qu'à un nombre restreint de salariés mais son évolution sert de référence aux négociations collectives sur la revalorisation des salaires. Les salaires minimaux généraux journaliers pour une journée standard de huit heures et par aire géographique en vigueur depuis le 1er janvier 2009 sont les suivants :

Zone A : 54,80 \$

Zone B : 53,26 \$

Zone C : 51,95\$

(source : www.conasami.gob.mx/ > salarios minimos)

Les salariés ne peuvent pas effectuer plus de trois heures supplémentaires en une seule journée et ce seulement trois fois par semaine. Ces heures supplémentaires doivent être payées le double du salaire normal. Si les employés travaillent pendant leur jour de repos, ils ont droit à l'équivalent de trois fois le salaire normal correspondant à ce jour. S'ils travaillent le dimanche et même s'ils se voient attribuer un jour de repos pendant la semaine suivante, l'employeur devra

leur verser une prime de 25 % en supplément du salaire journalier normal.

Les salariés ont droit à une prime annuelle (aguinaldo ou « 13eme mois ») d'un montant minimum égal à 15 jours de travail, payable normalement le 20 décembre. Les entités employant des salariés, à l'exception des bureaux de représentation et de quelques autres cas particuliers, doivent distribuer 10% des bénéfices réalisés au cours de l'année (avant impôt) à leurs employés par le biais du mécanisme "PTU" (Participacion de los Trabajadores en las Utilidades). Le haut personnel d'encadrement n'est pas concerné.

(source : www.dgtpe.fr/se/Mexique/implantation.asp > aspects juridiques et fiscaux > réglementation du travail et marché de l'emploi)

Dernière mise à jour : 10/06/2009

Réglementation du travail

Droit du travail

La loi fédérale s'applique à tous les employés recrutés localement. Le personnel expatrié peut cependant bénéficier d'un statut particulier, en fonction du contrat souscrit avec l'entreprise française qui le recrute.

La Loi Fédérale du Travail et la Constitution disposent que 20 salariés au moins peuvent mettre en place un syndicat dans l'entreprise afin de représenter leurs intérêts. Les syndicats sont particulièrement puissants dans les secteurs du pétrole, de l'énergie électrique, de la mine, des télécommunications et de l'édition. Deux centrales, fortement politisées, contrôlent le mouvement syndical : la Confédération des Travailleurs mexicains (CTM) et le Congrès du Travail (CT). Une nouvelle centrale est apparue en 1997, l'Union Nationale des Travailleurs (UNT).

Les négociations collectives, qui portent sur les conditions de travail et les salaires, doivent avoir lieu tous les ans ou tous les deux ans. Le refus de négocier de la part de l'employeur est une cause légitime de grève.

La durée journalière de travail varie en fonction du type d'horaire de travail effectué par le salarié. La journée ordinaire de travail est de 8 heures si le travail est effectué entre 6h et 20h et de 7 heures, entre 20h et 6h. Dans le cas d'une journée de travail continue, une demie heure de repos au minimum doit être accordée au travailleur. Pour 6 jours de travail, il doit être accordé au travailleur une journée de repos payée intégralement, si possible le dimanche. La semaine de travail est donc de 48 heures maximum.

La loi mexicaine prévoit que la durée des congés payés ne peut être inférieure à 6 jours ouvrés par année. La durée des congés payés est ensuite augmentée en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise.

La retraite peut être prise à partir de 65 ans ou après 30 années effectives de travail. Le Mexique est progressivement passé d'un système par répartition à un système par capitalisation.

Dernière mise à jour : 10/06/2009

Emploi du conjoint

Les opportunités d'emploi s'adressent surtout aux personnes diplômées qui maîtrisent parfaitement la langue espagnole. Les candidats à l'emploi doivent impérativement détenir un visa temporaire qui autorise à exercer une activité professionnelle rémunérée ou un visa d'immigrant permanent.

Dernière mise à jour : 10/06/2009

Cotisations sociales

Les employeurs ont l'obligation d'inscrire leurs salariés à la sécurité sociale. Le poids des charges sociales oscille entre 25 % et 35 % suivant le niveau du salaire mensuel. Plus de la moitié est supportée par l'employeur.

L'employeur a l'obligation de verser 5 % des salaires au Fonds national de Logement des Travailleurs (INFONAVIT), créé en 1972. Le but de ce fonds est d'octroyer des crédits à taux préférentiels pour l'acquisition de logements sociaux.

Dernière mise à jour : 10/06/2009

Contrats de travail - spécificités

Au Mexique, l'établissement d'un contrat de travail écrit est obligatoire pour toutes les embauches. Les conditions de travail doivent y être stipulées avec la plus grande précision. L'embauche de salariés de moins de 16 ans doit se faire avec l'accord des parents. Les enfants de moins de 12 ans n'ont officiellement pas le droit de travailler.

La Loi Fédérale du Travail dispose que l'employeur ne pourra procéder à un licenciement que pour une « cause réelle et sérieuse » (art. 47). Les salariés ayant plus de 20 ans d'ancienneté dans l'entreprise ne pourront être licenciés que pour faute grave ou lourde. Le licenciement pour motif économique n'existe pas au Mexique. En fait, les licenciements prennent généralement la forme d'une démission négociée. Les employés licenciés ont le droit à une indemnité correspondant à 20 jours de salaire par année de présence.

Dernière mise à jour : 10/06/2009

Outils pour la recherche d'emploi

Réseaux

- les **cabinets de recrutement** (Egon Zehnder International, Frank P. Hill-Executive Search S.C., Korn/Ferry International, Ray & Berndtson, Russell Reynolds Associates, Smith Search, Spencer Stuart de Mexico, Michael Page International), dès lors que l'on est diplômé de l'enseignement supérieur.

- les **réseaux de relation** sont en effet très importants au Mexique et sont souvent la clé du succès d'une recherche d'emploi. Les contacts sont donc à développer et à multiplier.

- les **candidatures spontanées** : elles sont très fréquemment utilisées. Il convient de les adresser au service du recrutement. Sans relations, les chances de réussir par ce biais restent cependant limitées.

Par ailleurs, le site de [l'Alliance française](#) dispose d'une rubrique "bolsa de trabajo" proposant des offres d'emploi/stages au sein des Alliances du pays.

Il est possible de consulter sur le site [Webfrancia](#) une **liste, non exhaustive, des entreprises françaises** présentes au Mexique. Certaines entreprises françaises sont également répertoriées sur www.efmex.org/.

Vous pouvez enfin consulter la fiche "la présence économique française au Mexique" sur le [site de la mission économique](#) (rubrique "informations pays > échanges et investissements")

Dernière mise à jour : 11/06/2009

Média

La presse

Les principaux journaux (El Universal, Reforma) disposent d'une rubrique "empleo".

Les sites Internet d'emploi locaux

- ◆ www.adecco.com.mx (agence d'intérim)
- ◆ www.manpower.com.mx/ (agence d'intérim)
- ◆ www.monster.com.mx/
- ◆ www.tsvoxpoempleo.com.mx/portal/ (bourse du travail)
- ◆ www.bolsadetrabajo.com.mx/ (offres d'emploi)
- ◆ www.occ.com.mx/ (offres d'emplois)
- ◆ acciontrabajo.com.mx/
- ◆ opciontrabajo.com/
- ◆ www.bumeran.com.mx (offres d'emploi)
- ◆ www.dysa.com/ (offres de cabinets de recrutement)
- ◆ www.empleosdemexico.com/ (offres tous secteurs)
- ◆ www.laborum.com (offres tous secteurs)
- ◆ www.computrabajo.com.mx/
- ◆ www.chamba.com.mx/login.asp
- ◆ www.webfrancia.com (bourse du travail)

Dernière mise à jour : 11/06/2009

Organismes sur place pour la recherche d'emploi

- Les Français résidant au Mexique peuvent s'adresser au comité consulaire pour l'emploi et la formation professionnelle (CCPEFP). Celui-ci est géré par la **Chambre franco-mexicaine de commerce et d'industrie** (CFMCI) :

- Protasio Tagle 104 - Col. San Miguel - Chapultepec - 11850 Mexico D.F.
Téléphone : [52] (55) 52 72 09 60 - Télécopie : [52] (55) 55 15 30 30
Courriel : emploi@cfmci.occ - Internet : www.cfmci.com/ rubrique " services > bourse du travail"

La Bourse de l'emploi se charge de la prospection du marché de l'emploi mexicain, en étant en contact permanent avec les responsables des ressources humaines et cadres dirigeants des entreprises membres de la CFMCI, mais aussi avec les universités françaises et mexicaines ayant signé des conventions d'échanges, ainsi que de la mise en relation directe des candidatures avec les offres d'emploi qui lui sont transmises.

Sur rendez-vous, il est possible de rencontrer une conseillère pour l'emploi afin d'orienter la recherche, de faire un bilan de compétences, de donner des conseils sur le CV...

Attention, il n'est pas possible pour la CFMCI de traiter les demandes venant de l'étranger, car les employeurs locaux souhaitent toujours avoir un entretien le plus rapidement possible avec les candidats proposés. Par conséquent, la CFMCI ne propose aux entreprises que les candidats déjà sur place qu'elle a déjà pu rencontrer en entretien.

- Le site du Servicio nacional del empleo (équivalent de l'ANPE) répertorie de nombreuses offres d'emploi dans tout le pays.

Pour en savoir plus : [site de la mission économique au Mexique](#) > Aspects pratiques de l'expatriation > demandes d'emploi au Mexique

Dernière mise à jour : 11/06/2009

Formation professionnelle continue

La Loi prévoit le droit de chaque salarié à recevoir une formation continue adaptée à sa capacité et à ses besoins.

Les employeurs ont l'obligation de mettre en place des comités de formation professionnelle, composés de membres de la direction et de représentants des salariés, dans chaque entreprise. Dans la pratique ce système se révèle de faible ampleur.

Dernière mise à jour : 10/06/2009

Curriculum vitae

Rédaction

Le conseiller de la CFMCI sur place aide à l'élaboration d'un curriculum vitae, à mettre en relation avec des employeurs et donne des informations et adresses relatives à l'emploi.

Moyennant 300 pesos/mois, on peut publier sa demande d'emploi dans le bulletin « Camfrancomex », diffusé auprès des membres, des responsables de ressources humaines et des cabinets de recrutement.

CV - Rubriques à respecter :

- Datos personales
- Objetivo profesional
- Formacion
- Experiencia laboral
- Otros Cursos
- Habilidades : idiomas informatica
- Otros intereses
- Referencias
- Pretension de salario

Le curriculum vitae adressé aux entreprises même françaises doit toujours être rédigé en espagnol. Le curriculum vitae mexicain se présente désormais davantage sous la forme anglo-saxone.

Ne pas oublier une rubrique « références » (referencias) qui donne des noms de contacts et d'entreprises qui sont en mesure de recommander le candidat. La photo n'est pas obligatoire.

Modèles de CV

- www.cv-resume.org/curriculumvitae/recursosmodelosyplantillas/
- <http://www.bumeran.com.mx/> > consejero bumeran > secciones > cvs y cartas

Dernière mise à jour : 11/06/2009

Lettre de motivation

Rédaction

La lettre de motivation n'est pas nécessaire, mais elle peut malgré tout faire la différence. Elle doit être claire, personnalisée et d'apparence soignée.

Modèles de lettre de motivation

Le site www.bumeran.com.mx/ (> consejo bumeran > secciones > modelo de carta de presentacion) vous apportera de nombreux conseils sur la manière de rédiger votre lettre.

Dernière mise à jour : 12/06/2009

Entretien d'embauche

Apparence et attitude

Pour l'entretien d'embauche :

- Ne pas avoir peur des questions qui concernent la vie privée
- Tenue stricte : tailleur pour les femmes, costume pour les hommes
- Savoir justifier sa démarche : pourquoi le Mexique, pour combien de temps
- Avoir un projet professionnel bien défini pour le présenter à l'entreprise
- Etre sûr de son niveau d'espagnol avant d'accepter un entretien.

Le site www.bumeran.com.mx/ (> consejero bumeran > cvs y cartas > entrevistas laborales -en español) vous apportera des conseils sur la manière de mener un entretien professionnel.

Dernière mise à jour : 12/06/2009

Négociation du salaire

La question du salaire sera toujours abordée car le salaire est un critère de sélection.

Dernière mise à jour : 12/06/2009

Stage

Pour effectuer un stage au Mexique, il convient de s'adresser au service des visas de la section consulaire de l'Ambassade du Mexique à Paris afin d'obtenir un visa de stage qui ne s'obtient que sur présentation d'une convention de stage dûment signée. Le délai d'autorisation étant variable, il est conseillé de déposer le dossier deux mois à l'avance. Informations sur le site de l'ambassade du Mexique en France : www.sre.gob.mx/francia/stg.htm

Si le stage est rémunéré, la société au Mexique doit demander l'autorisation correspondante auprès du Service National de Migration.

Il n'est pas évident de trouver un stage au Mexique. Peu d'organismes proposent une aide à la recherche de stage. Les postes sont rares et les employeurs assez exigeants, demandant au stagiaire de maîtriser l'anglais et l'espagnol. Il est

recommandé d'effectuer la recherche de stage auprès des grands groupes français installés au Mexique.

Le portail Webfrancia propose également une bourse aux stages sur son site internet www.webfrancia.com/fr/ > bourse aux stages.

L'Alliance française de Mexico propose des offres de stage comme professeur de FLE www.alianzafrancesa.org.mx/ > bolsa de trabajo

La Mission économique dispose également d'une rubrique "stages": www.dgtpe.fr/se/Mexique/implantation.asp

Pour en savoir plus : rubrique "stage-volontariat" de la MFE : www.expatries.org/Default.aspx

Dernière mise à jour : 12/06/2009

Protection sociale

Régime local de sécurité sociale

Le système de sécurité sociale est obligatoire et assure à tous les travailleurs une couverture sociale (assurance maladie, la gestion du système de pensions ayant été en partie déléguée depuis quelques années à des fonds de pension privés). Il repose sur deux grandes institutions publiques et est financé selon le principe de cotisations patronales et salariales, complétées par des subventions de l'Etat.

Les deux principales institutions de ce système sont :

- l'IMSS (Instituto Mexicano del Seguro Social) qui couvre les personnes travaillant dans le secteur privé ; il compte 16,8 millions adhérents à la fin décembre 2005, soit un total d'environ 44,6 millions de bénéficiaires ;
- l'ISSSTE (Instituto Mexicano del Seguro Social de los Trabajadores del Estado) qui regroupe les fonctionnaires (2,4 millions d'adhérents, soit un total d'environ 10,6 millions de bénéficiaires).

Les bénéficiaires de ces organismes dépendent de cliniques de quartier et ne déboursent pas les frais médicaux.

En ajoutant à ces deux institutions l'organisme propre à l'entreprise publique Pemex et celle du Ministère de la Défense (SEDENA), on estime que 65% de la population mexicaine bénéficie d'une couverture sociale.

Quatre autres organismes publics offrent des prestations médicales à un prix très bas à la population non affiliée ; ils possèdent et gèrent leurs établissements médicaux ; il s'agit du :

- Ministère de la Santé (Secretaría de Salud ou SSA),
- du DIF (Système National pour le Développement Intégral de la Famille) qui est un service d'assistance sociale,
- de l'ISSDF (Instituto de Servicios de Salud del Distrito Federal) pour les soins aux populations défavorisées dans la ville de Mexico,
- l'IMSS-SOLIDARIDAD, pour les soins aux populations rurales défavorisées.

Ces établissements bénéficient à environ 15% de la population.

Il existe cependant un important secteur informel dont les acteurs n'ont pas accès au système de santé. Pour étendre l'accès aux soins à l'ensemble de cette population, le gouvernement a adopté en avril 2003 un programme de médecine sociale. Entré en vigueur début 2004, il s'agit d'un système de couverture « populaire » visant à incorporer, d'ici 2010 à raison de 14,3% par an, les plus de 30 millions de Mexicains qui n'ont actuellement aucune couverture sociale. A la fin décembre 2005, on recensait 2 millions de familles inscrites.

Dans le cadre du Seguro Popular, un «Fonds de Protection contre des Frais Catastrophiques » a été également créé. Il est exclusivement consacré au diagnostic et au traitement d'affections lourdes ou de longue durée (cancer, problèmes cardio-vasculaires, sida, rééducation, soins intensifs en période néonatale, dialyses ou greffes d'organes).

Le développement du secteur privé a permis l'émergence d'assurances spécialisés dans le domaine médical. Ces nouveaux assureurs offrent, en association avec les hôpitaux, des forfaits de soins orientés notamment vers la médecine préventive. La prise en charge des soins est partielle (franchise à la charge de l'assuré).

Compte tenu des tarifs pratiqués par les médecins privés, on estime qu'environ 10% de la population seulement a recours aux services médicaux privés. En particulier, les grosses entreprises, en complément de l'affiliation obligatoire à l'IMSS ou les banques exemptées de l'affiliation obligatoire, offrent généralement à leurs employés une couverture privée faisant appel aux services de médecins et d'hôpitaux sous contrat. De nombreux acteurs du secteur informel, disposant de ressources suffisantes, pourraient à terme s'orienter vers une couverture privée.

Source : www.gipspsi.org

Dernière mise à jour : 04/06/2009

Convention de sécurité sociale

Il n'existe pas de convention de sécurité sociale entre la France et le Mexique.

Nos compatriotes peuvent notamment se trouver dans l'une des deux situations suivantes :

- Travailleurs salariés détachés dans le cadre de la législation française. Pourront également être détachés des ressortissants étrangers travaillant et résidant habituellement en France,
- Travailleurs français expatriés (salariés, non-salariés, retraités, autres catégories).

Dernière mise à jour : 04/06/2009

Pour en savoir plus

Pour vous informer sur la protection sociale des Français résidant à l'étranger, vous pouvez consulter notre thématique sur la protection sociale : www.mfe.org/default.aspx?SID=12098 .

La Maison des Français de l'étranger avec son bureau de la protection sociale vous informe sur les points suivants :

- la Caisse des Français de l'étranger, organisme de sécurité sociale assurant aux expatriés la continuité du régime général ;
- la CRE et l'IRCAFEX. Ces deux organismes prennent le relais des caisses complémentaires de retraite ARCCO et AGIRC ;
- le GARP (groupement des ASSEDIC de la région parisienne) dit "Caisse de chômage des expatriés". Cette caisse permet aux Français de l'étranger de bénéficier des dispositions de l'assurance chômage ;

Maison des Français de l'étranger

Bureau de la protection sociale

57 boulevard des Invalides - 75007 Paris

Téléphone : 01 53 69 38 15 - Courriel : social@mfe.org

Convention fiscale

La France et le Mexique ont signé, le 7 novembre 1991, une Convention en matière de fiscalité publiée au Journal Officiel du 6 mars 1993.

Cette Convention tend à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur les revenus.

Le texte de la convention peut être obtenu auprès de la Direction des Journaux Officiels, 26 rue Desaix 75727 Paris cedex 15, par courrier, par Fax (01 40 58 77 80), sur Internet : http://www.impot.gouv.fr/portal/deploiement/p1/fichedescriptive_1956/fichedescriptive_1956.pdf

Les dispositions conventionnelles qui ont primauté sur les dispositions du droit interne, selon l'article 55 de la Constitution Française, répartissent entre les deux Etats le droit d'imposer les revenus perçus par leurs résidents respectifs.

Champ d'application de la convention

Cet accord a pour objet de protéger les résidents de chacun des Etats contractants en matière d'impôts prélevés directement sur le revenu ou sur les sociétés.

La Convention trouve donc à s'appliquer aux résidents de ces Etats.

Notion de résidence

L'article 4, paragraphe 2 de la Convention s'applique aux personnes qui sont considérées comme "résidents d'un Etat contractant" ou de chacun de ces deux Etats.

D'après ce même article de la Convention, une personne est considérée comme "résident d'un Etat contractant" lorsque, en vertu de la législation dudit Etat, elle se trouve assujettie à l'impôt à raison de son domicile, de sa résidence ou de critères analogues.

Au paragraphe 2, l'article 4 fournit des critères subsidiaires permettant de résoudre le cas de double résidence si l'assujettissement à l'impôt ne pouvait suffire.

Ces critères sont :

- un foyer d'habitation permanent (il s'agit, par exemple, du lieu de situation du conjoint ou des enfants) ;
- l'Etat où la personne possède le centre de ses intérêts vitaux (tant professionnels que privés) ;
- l'Etat dans lequel elle séjourne de façon habituelle (notion de 183 jours de présence physique sur le territoire au cours d'une année fiscale) ;
- à défaut, l'Etat dont elle possède la nationalité.

Dispositions conventionnelles sur certaines catégories de revenus

Cette analyse ne tient pas compte des dispositions conventionnelles relatives aux revenus de capitaux mobiliers.

Traitements, salaires, pensions et rentes

Rémunérations privées

Principe

L'article 15, paragraphe 1 précise que les traitements et salaires d'origine privée ne sont, en règle générale, imposables que dans l'Etat où s'exerce l'activité personnelle.

Exceptions à cette règle générale

1) Le maintien de l'imposition dans l'Etat de résidence du bénéficiaire est prévu par le paragraphe 2 du même article sous réserve de trois conditions simultanément remplies:

- le séjour temporaire du bénéficiaire dans l'autre Etat ne dépasse pas une durée totale de 183 jours;
- la rémunération est payée par un employeur qui n'est pas résident de l'Etat d'exercice;
- la rémunération ne doit pas être à la charge d'un établissement stable ou d'une base fixe de l'employeur dans l'Etat.

Exemple : Monsieur X est envoyé à Mexico trois mois, soit 90 jours (mai, juin, juillet de l'année n) par une PME fabriquant des articles de maroquinerie en vue de prospecter le marché. Cette entreprise ne dispose d'aucune succursale ni bureau au Mexique. Dans un tel cas, Monsieur X devra déclarer ses revenus en France.

Au contraire, si Monsieur X est envoyé du mois de février inclus au mois de novembre inclus, son séjour de plus de 183 jours au Mexique entraîne son imposition dans ce pays.

2) Il résulte des dispositions du paragraphe 4 de l'article 15 de la Convention que les revenus professionnels des salariés autres qu'intérimaires employés à bord d'un navire, d'un aéronef en trafic international ou à bord d'un bateau servant à la navigation intérieure ne sont imposables que dans l'Etat où se trouve la direction effective de l'entreprise.

Rémunérations publiques

Principe

L'article 19, paragraphe 1 indique que les traitements, salaires et rémunérations analogues ainsi que les **pensions de retraite** payés par un Etat ou une personne morale de droit public de cet Etat restent imposables dans cet Etat.

Exemple : Monsieur X est fonctionnaire de l'Etat Français, résident en activité en France et décide d'aller prendre sa retraite chez l'un de ses enfants à Mexico. Les montants de ses pensions resteront imposés en France; son dossier étant pris en charge par un Centre des Impôts spécial, le Centre des Impôts des Non-Résidents.

Exception

Toutefois, en vertu des dispositions du paragraphe 2 du même article, les règles fixées au paragraphe 1 dudit article ne sont pas applicables aux rémunérations ou aux pensions versées au titre **de services rendus dans le cadre d'une activité industrielle ou commerciale exercée par un Etat ou une personne morale de droit public**.

Les sommes versées à ce titre sont imposées soit dans l'Etat d'exercice de l'activité (article 15 de la Convention), soit dans l'Etat de résidence du bénéficiaire (article 18 de la Convention).

Exemples :

1) Monsieur X, agent E.D.F. est envoyé au Mexique afin d'effectuer des travaux de conception avec les services locaux. Monsieur X est rémunéré par E.D.F. France.

E.D.F. étant un établissement de droit public à caractère industriel et commercial, les rémunérations allouées à Monsieur X seront imposées au Mexique.

2) Monsieur X, retraité de la S.N.C.F., perçoit une pension de la Caisse vieillesse de la S.N.C.F. Or, Monsieur X, résident en France a décidé de vivre à Mexico. Cette retraite se verra ainsi imposable au Mexique puisque la S.N.C.F. a le caractère d'un établissement public, industriel et commercial.

Pensions et rentes

L'article 18 prévoit que les pensions de retraite de source privée ainsi que les rentes viagères restent imposables dans l'Etat dont le bénéficiaire est un résident.

Cette disposition couvre également les pensions publiques auxquelles les règles de l'article 19 ne sont pas applicables.

Exemple : Monsieur X, citoyen français qui a exercé une activité salariée au Mexique, décide de venir prendre sa retraite en France. Les pensions versées par le Mexique au titre de cette activité sont imposables en France.

Etudiants, stagiaires, enseignants, chercheurs

Etudiants, stagiaires

L'article 20 de la Convention prévoit que les étudiants, les stagiaires d'un Etat qui séjournent dans l'autre Etat à seule fin d'y poursuivre leurs études ou leur formation et qui perçoivent des subsides d'origine étrangère à cet Etat sont exonérés d'impôt par ce dernier Etat.

Enseignants, chercheurs

L'article 15, paragraphe 3 précise que les rémunérations versées aux enseignants et aux chercheurs résidents d'un Etat se rendant temporairement dans l'autre Etat en vue d'y exercer une activité pédagogique ou de recherche pendant une période **ne dépassant pas deux ans** dans une université, un collège, une école ou un autre établissement d'enseignement ou de recherche restent imposables dans l'Etat de résidence.

Autres catégories de revenus

Bénéfices industriels et commerciaux

L'article 7, paragraphe 1 dispose que les entreprises industrielles et commerciales sont imposables sur le territoire où se trouve un établissement stable.

Bénéfices des professions non commerciales et des revenus non commerciaux

L'article 14, paragraphe 1 dispose que les revenus provenant de l'exercice d'une profession libérale ou d'autres activités indépendantes sont imposables dans l'Etat sur le territoire duquel se trouve l'installation permanente où s'exerce de façon régulière l'activité personnelle.

Les revenus que les professionnels du spectacle ainsi que les sportifs réalisent en cette qualité dans l'un des deux Etats, à titre indépendant, restent imposables dans l'Etat d'exercice de l'activité selon les dispositions de l'article 17 de la Convention, paragraphe 1.

L'article 12, paragraphe 2 pose en principe que les revenus non commerciaux (redevances et droits d'auteur) sont imposables dans l'Etat d'origine des revenus du bénéficiaire, sous couvert de la production de formulaires spécifiques remis auprès des autorités fiscales de l'Etat dont relève le créancier des revenus (15 %).

Revenus immobiliers

L'article 6, paragraphe 1 dispose que les revenus des biens immobiliers y compris les bénéfices des exploitations agricoles sont imposables dans l'Etat où ils sont situés.

Cette règle s'applique également aux gains provenant de la cession ou de l'échange desdits biens ou droits selon les dispositions de l'article 13, paragraphe 1.

En ce qui concerne les gains provenant de l'aliénation de tous biens autres que mobiliers ou immobiliers, le paragraphe 5 de l'article 13 précise qu'ils restent imposables dans l'Etat de résidence du cédant.

Elimination de la double imposition

L'élimination de la double imposition pour les résidents de France qui perçoivent des revenus de source mexicaine s'opère aux termes du paragraphe 1 de l'article 21 selon le régime de l'imputation.

Les revenus de source française ou mexicaine pour lesquels le droit d'imposer est dévolu à titre exclusif au Mexique doivent être maintenus en dehors de la base de l'impôt français, réserve faite toutefois de leur prise en compte pour la détermination du taux effectif.

Le calcul du taux effectif se décompose tout d'abord par la détermination d'une cotisation de base correspondant à l'ensemble des revenus de source française et (ou) étrangère passible de l'impôt français suivant les règles de la législation interne.

Ensuite, l'impôt exigible sera égal au produit de la cotisation de base par le rapport entre le montant net total des revenus conventionnellement imposables en France et le montant total du revenu net d'après lequel le calcul de ladite cotisation de base a été effectué.

Au résultat ainsi obtenu peuvent être appliquées les réfections prévues par la loi interne (crédit ou réduction d'impôt).

Dernière mise à jour : 08/06/2009

Fiscalité du pays

Présentation

La Constitution mexicaine partage le pouvoir d'imposition entre le gouvernement fédéral et les Etats et énonce les prérogatives respectives en la matière. Conformément à cette répartition, le gouvernement fédéral établit l'impôt sur le revenu, la TVA et tous les prélèvements liés au commerce international ; la Constitution réserve aux Etats le droit d'imposer les biens immobiliers (Impôt à l'Acquisition de Biens Immobiliers, Contribution Foncière).

Depuis 2005, le Mexique a mené une révision de sa fiscalité sur les recommandations de l'OCDE. La réforme fiscale de 2008 est marquée par l'instauration de deux nouveaux impôts : le IETU, qui remplace l'impôt sur l'actif, et l'IDE qui grève les dépôts de devises.

L'impôt sur le revenu (ISR)

La loi sur l'impôt sur le revenu prévoit que toutes les personnes physiques et morales, qui ont leur résidence au Mexique, sont soumises à l'impôt sur la base de tous les revenus qu'elles reçoivent au Mexique et à l'étranger. A l'inverse, les personnes résidentes à l'étranger ne devront acquitter l'impôt sur le revenu au Mexique que dans la mesure où elles disposent d'un établissement permanent au Mexique, ou, à défaut, si les revenus perçus sont considérés comme émanant d'une source de production nationale.

La résidence fiscale : les personnes physiques sont considérées comme ayant leur résidence fiscale au Mexique lorsqu'elles disposent de leur maison d'habitation dans le pays, ou lorsqu'elles y ont le centre de leurs intérêts vitaux. Quant aux personnes morales, elles sont considérées comme ayant leur résidence fiscale au Mexique lorsqu'elles sont juridiquement constituées, conformément aux lois mexicaines, lorsqu'elles gèrent depuis le Mexique la majorité de leurs affaires ou lorsque le centre du pouvoir effectif y est établi.

L'établissement permanent, qui est le critère d'application de l'ISR aux personnes non résidentes au Mexique, est considéré comme existant lorsque la personne mène au Mexique une partie ou la totalité de ses affaires, lorsque la personne dispose au Mexique d'un salarié ayant le pouvoir de signer des contrats en son nom ou lorsqu'elle dispose d'un représentant légal pour ses affaires.

Les personnes morales résidentes au Mexique sont imposables sur toute forme de revenu reçu au cours de l'exercice fiscal correspondant. Elles sont en outre assujetties à l'impôt sur le revenu procédant d'établissements à l'étranger. La base d'imposition est déterminée sur le revenu global obtenu lors de l'exercice fiscal, après déductions légales (Art. 29 à 36 de la loi ISR).

Si les déductions fiscales sont supérieures à l'impôt devant être acquitté, ce déficit fiscal est reportable sur l'impôt à payer sur une période de 10 ans (Art. 61 à 63 de la loi ISR). Les personnes morales non résidentes au Mexique et ayant un établissement stable au Mexique sont imposées sur le revenu généré par cet établissement.

Les personnes physiques résidentes doivent payer l'impôt calculé sur les revenus mondiaux qu'elles ont obtenu au cours de l'année calendaire correspondante.

Les personnes morales non résidentes et sans établissement stable au Mexique sont imposables sur tout revenu de source mexicaine, sous le régime de la Convention franco-mexicaine de non double imposition.

Les personnes physiques non résidentes se verront imposer sur les revenus de source mexicaine uniquement. Le paiement de l'impôt se fera à la source, par l'entité mexicaine qui effectue un paiement à la personne physique.

L'IETU et l'IDE

L'impôt patronal à taux unique (l'IETU)

La loi sur l'impôt patronal à taux unique (*Ley del Impuesto Empresarial a Tasa Unica*) est entrée en vigueur le 1er janvier 2008 et a abrogé la loi sur l'Impôt sur l'actif.

L'IETU est un impôt complémentaire de l'ISR qui grève à un taux unique les bénéfices résultant des activités patronales. Toutes les personnes physiques et morales résidentes sur le territoire mexicain, ainsi que celles qui résident à l'étranger, mais qui disposent d'un établissement permanent dans le pays sont dans l'obligation de s'acquitter de l'IETU pour les revenus générés par la vente de biens, la prestation de services indépendants ou l'usage temporaire d'un bien.

La loi prévoit une série d'exemptions et de déductions fiscales importantes, mais distinctes de celles de l'ISR, ainsi que des mécanismes de crédits d'impôts pour le paiement de l'IETU.

Dès 2010, les contribuables seront taxés sur leurs revenus nets imposables à hauteur de 17,5%. Cependant, pour les exercices fiscaux de 2008 et 2009, le taux d'imposition est fixé respectivement à 16,5% et 17 %.

L'Impôt sur les devises (l'IDE)

Le 1er janvier 2008 est entrée en vigueur la loi créant l'impôt sur les dépôts de devises (*Impuesto a los Depositos de Efectivo* (IDE)). L'objectif de cet impôt est de combattre l'économie informelle en identifiant, puis en imposant les personnes physiques et morales qui effectuent des dépôts de devises. Seuls sont soumis à imposition les dépôts de sommes en liquide auprès d'une banque. Un transfert de banque à banque ne sera pas grevé par cet impôt dont le taux d'imposition est de 2%. Ainsi, les sommes déposées auprès d'une institution financière au cours d'un mois calendaire, pour le compte d'une même personne physique ou morale, seront imposables si les sommes déposées excèdent un total de 25 000 pesos MEX. L'IDE est prélevé directement par les institutions bancaires à chaque fin de mois calendaire, et reversé au service du fisc. Il existe un mécanisme de compensation entre l'IDE et l'impôt sur le revenu.

Pour en savoir plus : www.sat.gob.mx > Información Fiscal > Reforma Fiscal 2008

La TVA (IVA)

Une taxe sur la valeur ajoutée (*Impuesto al Valor Agregado*, Loi du 29/ 12/78) s'applique au Mexique sur la vente de biens, la prestation de services indépendants, l'octroi de droits temporaires d'usage de biens et l'importation de biens et de services.

Le **taux général** de la TVA est de 15 %, à l'exception des zones frontalières où le taux est de 10 %.

Les exportations sont imposées à un taux de 0 %, tout comme les denrées alimentaires de base, les services agricoles rattachés à la production de ces denrées de base et les médicaments. Un grand nombre de services sont exemptés (art.15), tels que la commission des administrateurs de fonds de retraites, les services de transports terrestres de personnes à l'exception du train, certaines polices d'assurances, ou encore les prêts à titre gratuit. Le calcul de la TVA se fait *ad valorem*, pour les biens ou pour les services.

L'importation de biens tangibles est assujettie aux droits de douane et à la TVA, qui doivent être acquittés avant dédouanement à la direction des douanes. Cependant, les produits qui sont importés pour être transformés, puis réexportés, dans le cadre du régime d'importation IMMEX, sont exempts de TVA.

Source : *Mission économique Mexico* : <http://www.dgtpe.fr/se/Mexique/implantation.asp>

Autres impôts

Seuls les impôts fédéraux, d'application générale sur tout le territoire mexicain, seront évoqués ici. Le régime des impôts locaux, de moindre importance, est à rechercher dans les codes ou lois fiscales des différents Etats.

Impôt spécial sur la production et les services (IEPS)

(Impuesto Especial Sobre Producción Y Servicios, loi du 30/12/80)

L'impôt spécial sur la production et les services (IEPS) est un impôt qui a pour vocation de taxer les importations du pays, tout comme la vente de certains biens spécifiques sur le territoire national. Dans cette perspective, sont également taxées les prestations de services telles que la médiation, la représentation ou la distribution, dès lors que ces services s'inscrivent dans la perspective de la vente du bien. Comme la TVA, cet impôt est indirect dans la mesure où il est payé par le consommateur final. Sont soumis à l'IEPS, la vente ou l'importation des produits tels que l'alcool (taux entre 25 et 50% selon la teneur en alcool), les cigarettes (160%) et cigares (160%) ou encore les carburants (taux variable mensuellement).

Divers

- Impôt sur l'usage ou la possession de véhicules (*Impuesto sobre Tenencia o Uso de Vehiculos*, loi du 30/12/80). Impôt annuel. Taux variable appliqué sur la valeur d'achat des véhicules à moteur,
- Impôt sur les automobiles neuves (*Impuesto Sobre Automoviles Nuevos*, loi du 30/12/96) : taux de 2 à 17 % appliqué sur la valeur d'achat des automobiles neuves (hors TVA),
- Retenue à la source sur les marques et les royalties : 10 à 15 % (taux applicable avec la France).

Pour en savoir plus :

- Code fiscal de la Fédération : www.cddhcu.gob.mx/LeyesBiblio/ref/cff.htm

Dernière mise à jour : 15/06/2009

Année fiscale

La période de l'année fiscale correspond à l'année civile. Les personnes physiques et morales doivent présenter leur déclaration dans les 3 mois qui suivent la clôture de l'année fiscale (de janvier à mars).

La déclaration peut être effectuée via le programme électronique DeclaraSAT.

Dernière mise à jour : 08/06/2009

Barème de l'impôt

L'impôt sur le revenu

Le régime fiscal des personnes physiques et morales résidentes

Personnes physiques salariées

L'impôt sur les salaires est payé **par retenue à la source** effectuée chaque mois par l'employeur. Le salaire de base et tous les avantages en nature sont imposables. Certaines composantes du salaire sont exonérées, comme les prévoyances maladie et vieillesse.

Taux applicables aux personnes physiques salariées pour l'exercice 2008

Limite inférieure	Limite supérieure	Impôt fixe	Pourcentage sur l'excédent de la limite inférieure
\$ Pesos	\$ Pesos	\$ Pesos	%
0,01	5 952,84	0,00	1,92
5 952,85	50 524,92	114,24	6,40

50 524,93	88 793,04	2 966,76	10,88
88 793,05	103 218,00	7 130,88	16,00
103 218,01	123 580,20	9 438,60	17,92
123 580,21	249 243,48	13 087,44	19,94
249 243,49	392 841,96	38 139,60	21,95
392 841,97	Et au-delà	69 662,40	28,00

Source : www.sat.gob.mx > Información Fiscal > Tablas, tasas, tarifas e indicadores fiscales > Tablas y tarifas para cálculo de ISR

Personnes morales

Le taux d'imposition uniforme de l'ISR des personnes morales est de 28% depuis 2007.

Taux d'imposition des plus-values de cessions immobilières

Les taux sont établis par tranche, jusqu'à 32 %.

Impôt sur les revenus financiers

Le taux est de 32 % pour le salaire maximum (pour les personnes physiques et morales)

Dernière mise à jour : 15/06/2009

Quitus fiscal

L'impôt sur le revenu étant déduit directement des salaires, il n'est pas exigé de quitus fiscal à la sortie du pays.

Dernière mise à jour : 08/06/2009

Coordonnées des centres d'information fiscale

Le site du **Servicio de Administración Tributaria** (SAT), fournit de nombreuses informations pratiques concernant les déclarations de revenu, le paiement de l'impôt et les procédures fiscales au Mexique (www.sat.gob.mx).

SAT

Av.Hidalgo 77

Col. Guerrero

CP 06300 Mexico DF

Tel : 01 800 46 36 728 (www.sat.gob.mx/sitio_internet/asistencia_contribuyente/63_374.html)

Dernière mise à jour : 08/06/2009

Scolarisation

Scolarisation dans le système français

Pour toute information sur la scolarisation dans le système français à l'étranger, vous pouvez consulter notre thématique sur les études et la scolarisation à l'adresse suivante : www.mfe.org/Default.aspx?SID=12102 .

Vous y trouverez des renseignements sur :

- les établissements français du primaire et du secondaire à l'étranger ;
- les bourses scolaires et la prise en charge des frais de scolarité à l'étranger ;
- les possibilités qui s'offrent à vous si votre enfant ne peut être scolarisé à l'étranger dans le système français (enseignement à distance par le CNED, programme français langue maternelle (FLAM), internats en France) ;
- les épreuves du baccalauréat à l'étranger ;
- les bourses d'études supérieures en France et à l'étranger ;
- l'équivalence des diplômes.

Enseignement supérieur

Les ressortissants français titulaires du baccalauréat peuvent s'inscrire en première année de licence dans une université mexicaine. Ils doivent satisfaire à une épreuve de langue espagnole et à un concours d'entrée. Les étudiants sont admis en fonction des résultats obtenus et du nombre de places disponibles.

Chaque université mexicaine est libre de reconnaître ou non les diplômes français car il n'existe pas d'accord franco-mexicain en la matière (sauf pour le baccalauréat). La reconnaissance des diplômes peut donc différer d'un établissement à l'autre.

L'université d'Etat est l'Universidad de Guadalajara, les universités privées sont TEC de Monterrey, ITESO, UNAM, Panamericana, Cuauquemoc, etc.

La coopération scientifique franco-mexicaine s'est construite dans le cadre de plusieurs programmes qui jouent le rôle de piliers (ECOS-Nord, PCP, Séjours scientifiques de haut niveau (SSHN), Réseaux thématiques etc.) ; elle s'appuie sur le soutien de grands organismes de recherche comme le CNRS, l'IRD, l'INSERM. Dans le domaine des sciences sociales, le CEMCA joue un rôle prépondérant en organisant des séminaires, des colloques et des publications consacrés tant à la recherche pure qu'à la recherche appliquée.

Pour en savoir plus :

- www.sre.gob.mx/francia/etudes.htm (ambassade du Mexique en France)
- www.conacyt.mx/ (conseil national de sciences et technologie)
- www.anuies.mx/ (association nationale des universités et institutions de l'éducation supérieure)

Dernière mise à jour : 05/06/2009

Pour en savoir plus

Librairies spécialisées

L'Astrolabe

46 rue de Provence - 75009 Paris

Tél. : 01 42 85 42 95 - Télécopie : 01 42 82 11 62

L'Harmattan

16 rue des Ecoles - 75005 Paris

Tél. : 01 40 46 79 10 - Télécopie : 01 43 29 86 20

Courriel : harmattan1@wanadoo.fr

Internet : www.librairieharmattan.com et www.editions-harmattan.fr

Itinéraires Livres Voyages

60 rue Saint Honoré - 75001 Paris

Tél. : 01 42 36 12 63 - Télécopie : 01 42 33 92 00

Courriel : itineraires@itineraires.com - Internet : www.itineraires.com

Ulysse

26 rue Saint Louis en l'Ile - 75004 Paris

Tél. : 01 43 25 17 35 - Télécopie : 01 43 29 52 10

Courriel : ulyse@ulyse.fr - Internet : www.ulyse.fr

Librairie espagnole

7 rue Littré

75006 Paris

Tél. : 01 43 54 56 26

Urubamba

4, rue de la Bûcherie

75005 Paris

Tél. : 01 43 54 08 24

Dernière mise à jour : 05/06/2009

Bibliographie

Guides touristiques

- *Mexico*, Lonely Planet, Travel Guides, 2009.
- *Mexique et Amérique centrale*, Ulysse guide de voyage, 2006.
- *Mexique*, Le Guide du routard, 2009.
- *Mexique*, Hachette Tourisme, Guides bleus, 2009.
- *Mexique*, Petit Futé, 2007.
- *Mexique*, Gallimard, 2006

Politique, économie

- Carré, Frédéric ; Séguin, André de, *Mexique, Golfe, Caraïbes : une Méditerranée américaine ?*, PUF, 1998.
- Musset, Alain, *Géopolitique du Mexique*, Ed. Complexe, 1996 ; *Le Mexique : Économies et sociétés*, Ellipses, 1997
- Palavicini Corona, Gabriela, *Le Mexique : l'inéluctable transition vers la démocratie*, Bruylant, 2001.
- Collection *Problèmes d'Amérique latine*

- *Mexique*, OCDE, 2004.
- *L'essentiel d'un marché Mexique*, Ubifrance, 2007/2008.

Histoire

- Duverger, Christian, *La Méso-Amérique, l'art préhispanique du Mexique et de l'Amérique centrale. XVIIIème siècle av. J.C. - XVème siècle après J.C. 2 500 ans d'histoire*, Flammarion, 1999.
- Grunberg, Bernard, *Histoire de la conquête du Mexique*, L'Harmattan, 1995.
- Soustelle, Jacques, *Mexique, terre indienne*, Hachette Littératures, 1995.
- Reed, John, *Le Mexique insurgé*, Seuil, 1996
- Cortes, Hernan, *Conquête du Mexique*, Ed. de la Découverte, 2007.
- Brian R.Hamnet, *Histoire du Mexique*, Perrin, 2009

Dernière mise à jour : 05/06/2009